



# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

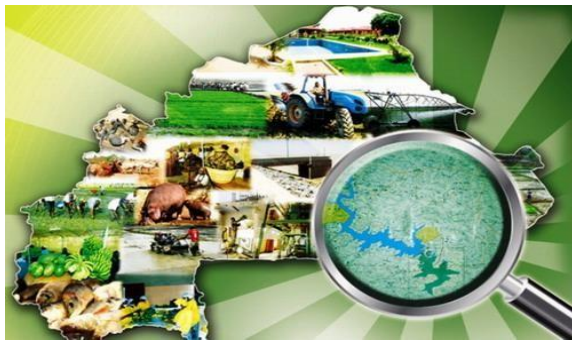
\*\*\*\*\*

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES (MEEM)



## SOCIÉTÉ BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

### PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)



**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIÉE DU  
SOUS-PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE 25 LOCALITÉS DES COMMUNES  
D'APLAHOUE, DE DJAKOTOMEY, DE DOGBO, DE KLOUÉKANMÈ, DE  
LALO ET DE TOVIKLIN DANS LE DÉPARTEMENT DU COUFFO (LOT 2).**

### ANNEXES LOT 2



Kalaban Coro Hôtel Sangha  
Rue 249 Porte 107, Bamako,  
Mali  
Tel : +223 76 30 46 22,  
Email : [contact@sdi-qc.org](mailto:contact@sdi-qc.org)  
[www.sdi-qc.org](http://www.sdi-qc.org)



Baco - Djicoroni – ACI, Bamako,  
Mali. BP 863, Tel : +223 20 28 92 08  
Email : [id\\_sahel2000@yahoo.fr](mailto:id_sahel2000@yahoo.fr)  
[chiacsogo@yahoo.fr](mailto:chiacsogo@yahoo.fr)  
[www.idsahel.com](http://www.idsahel.com)



AGORI- ABOMEY-CALAVI Ilot  
0102-884-i  
Maison GODONOU  
Tél : + 229 12 22 82 / 95 45 01  
80  
E-mail :  
[sieafriquesarl@gmail.com](mailto:sieafriquesarl@gmail.com)



La Clé Victorieuse  
Zoca Lot 10- X, non loin de  
l'Hôpital de la Zone de Calavi  
01 BP 1720, Abomey-Calavi –  
Bénin  
Tel : +229 21 36 06 64  
[daruce.icet@gmail.com](mailto:daruce.icet@gmail.com)

OCTOBRE 2024

## ANNEXE 1 : LISTE DES AUTORITES RENCONTREES



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

### LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot 2.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	ANOUAN S.B. Bernadette	Conseillère MS WDD TC	96 45 37 91	
02	MOSSOGBE Maxime	Maire APLAHOUE	97 75 99 78	
03	SOABI Emole	CA APLAHOUE	94 65 89 34	
04	LOKO Michinou D.	chef du village	94 21 59 31	
05	ALLOHOU Eugène	SA/LONKLY	97 92 98 02	
06	NOUAGÉ Hervé	CV/LONKLY	96 00 29 41	
07	BADOU Bonaventure	Conseiller	96 47 28 16	
08	KOKOUVI Marcellin	Conseiller	90 24 64 13	
09	AGBESSI Adjiko	CC	97 79 63 87	
10	COMMANDAN E Pierre	Conseiller	82 75 69 20	
11	AMOU K. Aime	CA/Ajakobomey II	94 36 65 47	
12	DEGBEKOS. Robert	CV/Lokou Bedjanmy	97 80 95 27	



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	SAKOU Marcelin	C/KPODAH	97433601	[Signature]
14	SOGBOE Félicien Eugène	S.A Adjahomé	95344712	[Signature]
15	KPADONOU S. Joseph	CV/Hollubomé	98913963	[Signature]
16	ADAV Athanase	CC/Kloukanné	97514819	[Signature]
17	DINDIN Daniel	CC/Kloukanné	95586300	[Signature]
18	HOWAGNON Vincent	CV Sawomé haugyito	6623054	[Signature]
19	LATE Norbert	CV Gbowime	61371523	[Signature]
20	GOSSA Gabriel	CV Dekandji	66619748	[Signature]
21	Tchuhoundro Désiré	CV Lanta-Centre	66119348	[Signature]
22	SODJIHOUN Fiogbe	CV Tokanné-kpodji	64493677	[Signature]
23	EKPOUI Vincent Firjus	CA-LANTA	97514951	[Signature]
24	BONDJE Nouwade	CV/Atchoumé	95381401	[Signature]
25	AHONSOUNON Victorin	CV/Dohoucoumé	97736197	[Signature]





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ...21.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	FANNOU T. Florent	CA/LONKLY	97126628	
02	ALLOHOU Eugène	SA/LONKLY	97929202	
03	NOUADÉ Hervé	CV/LONKLY	96002941	
04	BADOU Bonaventure	Conseiller/LON	96472816	BI
05	COMMANDAN E. Pierre	Conseiller/LON	62756920	
06	AGBESSI Adjiloh	CC	97796387	
07	KOKOUVI Marcellin	Conseiller	90246413	
08	COMMANDAN E. Pierre	Conseiller	62756920	
09	COMMANDAN MIMMANOU	Conseiller/LON	00000000	
10	AMOU Lucien	Conseiller/DOWOMEY	66079074	
M	TCHIDI Victor	CV/DOWOMEY	96873404	IV



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
12	DIADJA Comlan	Conseiller Lokou-Bedjamay	51 67 28 63	
13	DEGBEKO S. Robert	chef village Lokou-Bedjamay	97 80 95 27 95 81 62 97	
14	GUNNOU Gilbert	chef village HOUNHOMBY	97 28 63 76	
15	AMOUZOUN François	Conseiller HOUNHOMBY	97 25 45 52	
16	SOSSA oké Nicéphore	SA/KPOBA	62 88 14 31	
17	MICHIMOUN Felicien	CV BAHOUÉ	97 96 16 39	
18	AMOUZOUN Iratona	Conseiller BAHOUÉ	97 34 40 66 / 67 66 99 91	
19	<del>SOSSA S. Bernadette</del>	<del>CV KPOBA Centre</del>	<del>96 28 00 12</del>	
19	SOSSA S. Bernadette	CV KPOBA Centre	96 28 00 12	
20	AGBEAKOU B Grégoire	Conseiller KPO cat	97 61 01 47	
21	TCHOGBE Gerôme	Conseiller KPO Centre	96 28 94 33	
22	LOKO M. Dieu-Jonné	CV KPOdji	94 21 59 31	
23	SOGBADJI charlemagne	Conseiller KPOdji	64 78 39 52	
24	FIOGBE M. Bogar	CV WIKPAME	66 81 71 13	
25	ZONHOWBO Lato	CV Tchighlihoué	95 86 09 77	






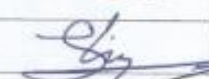


Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot 2.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	SODEDJI Séverin	CA/ADJAHONME	97514814	
02	KPADONGBU JORFEL SEDA	CV/HOHLIME	98913903	 mf
03	TCHIHOUNDRO DESIRE	CV/LANTA	66119348	
04	GOSSA Gabriel	CV/BEKANDJI	66619748	





Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ..2.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
	Groui Hubert	CA Avedjin	35155568	
	N'SOUNGAN KAKANARDU	CV DJAN DJEBON	67602415	
	DADA Godjé	CA TOVIKLIN	94829330	
	DANDJESSO Edjo Barthélemy	CA ADJI DO	64475185	
	KOUTADO Robert	conseiller ATEHOUNME	94567113	
	FANONON Maurice	C/V TOVIKLIN	94532320	
	HOLDU Joseph	CA-ZALI	97285402	
	ANOWIME M Jérémie	CV-Zali-centre	97-0594-21	
	AHONSDUNAN Victorin	CV TOHOU-Gan Tu	97736197	
	DOHOU KOUESSI	CV-LOKOGBA	66-079449	













Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ... 2... (DOGBO)

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
	KPADONOU Pieme	CV Madjré centre	96 10 67 39	 LE CHEF
	SEWANOU C. Banle	SA Madjré	97 33 26 19	
	DEGNON KPADJI	CV Fifadji	62 33 95 45	 DEGNON LE CHEF
	Edah Fulbert	S'eu	97 43 23 48	P.O. 
	SAKOU Marcellin	CV KPODANA	97 43 36 21	
	DANSSOU K. Norbert	CV DEVE KPODJI	64 78 43 75	P.O. 

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
	HOUNKARIN Somangnan	CV ABEDRANFO	97 84 19 54	 

SOMANGNAN HOUNKARIN





## **ANNEXE 2 : PV & LISTES DE PRESENCES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	03/03/2023
Début de la séance	:	12h03
Fin de la séance	:	13h39
Commune	:	APLAHOUE
Arrondissement	:	APLAHOUE
Village/quartier	:	KPODJI
Lieu	:	Maison du CV
Langue de travail	:	ADJA - FOM - Français

Représentants du Consultant : ANAMI Paverace  
ZANDAGBA TOSUE

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social, des travaux d'électrification de la Commune d'Aplahoué, arrondissement d'Aplahoué village de Kpodji s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. Parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires pour recueillir leurs préoccupations.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant Mr SOGBASTI Paul a pris la parole et remercié les consultants pour leur travail. Il a également salué cette initiative du gouvernement à travers le présent projet. Il a ensuite fait remarquer le fait que plusieurs équipes étaient déjà prêtes pour leur faire de petites présentations et que jusqu'à présent ils n'ont rien constaté. Il espère que cette fois-ci serait la meilleure et que ce n'est pas à but politique.

Le 2<sup>e</sup> intervenant, Mr COABESJI venant a rappelé qu'ils ont reçu la visite d'une équipe qui leur a fait part d'un projet de panneaux solaires, s'il s'agit du même projet.

Le 3<sup>e</sup> intervenant Mr HOYACIA Fidel a posé la préoccupation selon laquelle à quand sera la réalisation effective du projet.

Les Autorités/les lieux ont regardé eux seuls l'effort du gouvernement à travers le présent projet, mais on soulève des points selon lesquels il y a des zones de forte densité qui ne sont pas pris en compte.

Les consultants ont ensuite pris la parole et répondu aux diverses préoccupations de ces et des autres.

Pour ce qui est de la 1<sup>re</sup> intervention, les consultants ont remercié celui-ci que le présent projet ne serait pas un éléphant blanc et que le projet

étude est la dernière étude à réaliser avant la phase de mise en œuvre. Ils ont également précisé qu'ils sont purement technique et qu'ils ne sont pas présentés à but politique. Ils ne peuvent pas dire exactement le date de démarrage du présent projet, mais une chose est sûr il sera réalisé.

Par rapport à la question du 2<sup>e</sup> ementement, le présent projet qui est relatif à l'extension du réseau de téléphonie n'a rien à voir avec le projet de panneaux solaires, ce n'est donc pas le même projet.

A la troisième préoccupation, les Consultants ont rappelé qu'il y a d'autres phases qui conduisent à la mise en œuvre du présent projet et qu'ils ne sont pas en mesure de dire exactement à quant le démarrage effective.

A la question de savoir qu'en serait-il des autres localités qui ne sont pas prise en compte, les Consultants ont précisé que dans le cadre du présent projet il n'était plus possible de prendre en compte, que cela aurait pu être possible au moment où les topographes et électriciens étaient sur le terrain. Toutefois ces zones peuvent être pris en compte par d'autres projets et surtout qu'il y a effectivement beaucoup de projet et de défis à sur en cours actuellement au Bénin.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des échanges entre les populations, les élus locaux et les consultants, plusieurs points peuvent être retenus.

En terme de préoccupation :

- le présent projet sera-t-il vraiment réalisé ou c'est à but politique
- Est-ce le même projet que celui de l'implantation de plusieurs sites
- A quand le démarrage effectif des travaux
- Quel est le sort des autres qui n'est toujours pas d'énergie
- les autorités locales seront-elles vraiment impliquées pour le plan des travaux

Détail et propositions

- le démarrage effectif du projet et dans les meilleurs délais pour une bonne satisfaction de la population



- l'implication effective des autorités locales dans la phase de réalisation du projet
- prise en compte d'autres localités qui n'ont pas accès à l'énergie électrique
- Dommage aux personnes affectées au profit de leur bien avant le démarrage des travaux
- Installer des lampadaires et sensibiliser les villages qui sont traversés par le réseau et qui ne disposent pas encore de courant électrique

Ont signé :

Représentant des sages  
~~[Signature]~~  
 COGBENJI Vincent

Représentant des Jeunes  
~~[Signature]~~  
 Sogbadji P. Hervé

Représentante des femmes  
~~[Signature]~~  
 KOMEDJA Victoire

Consultant  
~~[Signature]~~  
 JOSUE ZAMBO

Consultant  
~~[Signature]~~  
 PANCRAE ANANI



~~[Signature]~~



LOKO M. Bien-donné



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC












Lot ...21.












Village : KPODJI






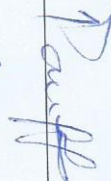





Arrondissement : AP2 AHOUÉ



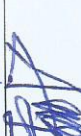
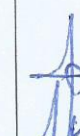

Date : 03/03/2023 Commune : AP2 AHOUÉ

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	SOGBADJI Etienne	Étudiant	97-90-26-84	
02	GBEHOUNDI Makryèri	Cultivatrice	—	
03	SOHOUBO Léobèri	"	53874600	
04	KOMEDJA Victoire	informaticienne	53678797	
05	HOUAGA Fidèle	Cultivatrice	—	
06	FAMBO Marième	"	95516644	
07	YAKPE Chantale	"	—	
08	GNONNON FOUNDI	Couture	96-71-91-99	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	FANGBEDI Carlote	Cultivatrice		
10	TOGBE Colette	''		
11	TOHOUSEJE Pristine	''		
12	LORO Rosaline	''		
13	SOGBADJI Martine	''		
14	DANDN Filia	''		
15	LORO Rosa	''		
16	SOGBE Brigitte	''		
17	GOSSA Makimorho	''		
18	SOGBE Jeanette	''		
19	DJAMI Martin	Cafleur	5862 12 82	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	Coori Iverte	Cultivateur	/	
21	ENI Gylrie	/ /	/	
22	KOUËCHI Chitchouma	/ /	/	
23	GAMEFID Egnoumanhouma	/ /	/	
24	EGAH Doucas	/ /	503339474	
25	SOKEGBE Clementine	/ /	/	
26	FAMBO Marceline	/ /	/	
27	BESSAN Fidèle	/ /	65115273	
28	DJAM1 Mahouhougnon	Menuisier	90428607	
29	TOGBE Kossou	/ /	/	
30	SODJI Tomoué	Cultivateur	60186013	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	SODJI Sabin	Mécanicien	58498450	
32	MEHEHA Victorin	Cultivateur		
33	LORO Franck	Electricien	58248805	
34	FANLENGI Yao	Cultivateur		
35	SOGBAJJI Jacques	''		
36	SOGBAJJI Paul	''	95206986	Paul 
37	COGBENJI Vincent	Chauffeur	94366924	
38	HOTODÉ Felicien	Vitrier		
39	SOGBE Mmigue	Cultivateur		
40	SOGBAJJI Sngane	''		
41	KOUENCHI Thérèse	''		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	YAD Marguerite	Cultivatrice		
43	MARKPO S. Clemente	Couturiere		
44	LOKOD J. Michimou	Cultivateur	94215931	
45	ATHANIS Pansoué	Consultant	97219272	
46	ZANEMACIBA Josué	Consultant	97260027	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	17/07/2014
Début de la séance	:	16h 12
Fin de la séance	:	17h 56
Commune	:	APLAHOUE
Arrondissement	:	LONKLY-Centre
Village/ quartier	:	LONKLY
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Adja

Représentant du : ANANI Pancrace  
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnementale et sociale des travaux d'électrification de la commune de Aplahoué, Arrondissement de Lonkly-Centre, Village de Lonkly, a été tenue une séance de consultation publique.

L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Monsieur AMEHOU Davi a remercié l'équipe de Consultant pour leur déplacement. Il a ensuite évoqué le problème de baisse de tension au quel sont confrontés dans la zone et si le présent projet va contribuer à résoudre le problème.

Le Dr. Intervenant DAVITO Sylvain a cherché à savoir si la maison de quelque uns de nous est à quelque mètres du réseau électrique. Mais il a demandé d'être directement du courant dans la maison. Il a expliqué aussi le fait que la présence extensive de réseaux affectent le coût des compteurs.

Monsieur SOTOHU Robert a demandé d'intervenir à savoir s'il y a possibilité de mettre plus de projet que ceux qui ont été réalisés par l'Etat des compteurs puissent entrer réellement en possession de ces compteurs.

Monsieur COMMANDAN Jonas a demandé si le gouvernement pour l'habitation a demandé s'il y avait possibilité que l'Etat subventionne les données de compteurs électriques afin de fournir tout le monde à l'énergie électrique.

Monsieur SOABI Abel a demandé si



pose la préoccupation selon laquelle il y aurait  
trop de matériel pour l'entretien de compteurs  
électriques et que les gens responsables de cela  
devraient faire diligence pour leur faire  
une.

Les consultants ont ensuite répondu aux questions  
aux différentes préoccupations.

A la première, notamment celle de la durée de  
temps, cela pourrait être réglé dans le mesure  
où le réseau n'a plus qu'à être d'au  
il tirant directement de l'énergie de réseaux  
plutôt que d'être reliés aux poteaux de lignes.

A la préoccupation de l'accès au réseau  
électrique et de des compteurs, si le projet  
est mis en œuvre, les consultants ont  
répondu que certainement avec le projet et  
le développement du réseau (notamment celle  
facile leur sera accordée.

Concernant la préoccupation des subventions  
de compteurs, les consultants ont dit qu'ils  
n'étaient pas qualifiés pour répondre à cette question  
et que cela est du ressort de la SPBB. Je  
même par rapport aux protocoles pour l'entretien  
de compteurs, c'est du ressort du gouvernement  
qui est le seul à pouvoir en décider.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents points abordés se présentent comme suit :

- problème de source de tension

- court-circuit direct aux compteurs électriques

- substitution du câblage des compteurs

- brèves direct au réseau électrique et obtention de compteurs

Au nombre des propositions et recommandations :

- prolongement du réseau électrique vers tous les hameaux n'ayant bénéficié


- de maintenance effective et sans délai de la mise en œuvre

- faciliter les processus d'obtention des

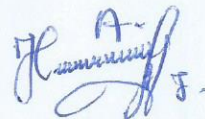
Compteurs

Ont signé :

Représentant des sages

Sylvain   
DAVITO

Représentant des Jeunes



Judicaël AGBESSI

Représentante des femmes

  
Adjo AGBESSI

Le chef Village

  
Hervé 

Hervé NOUADE

consultant



AMANT Ponceau



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot 02.

Village : LOMKLY





Arrondissement : LOMKLY

Date : 17/05/2014 Commune : APLEHODE

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	AGBESSI Comlan	Menuiserie	97379259	
02	AGBESSI Judicaël	Étudiant	97840362	
03	AMEHOU Martin	Cultivateur	66580430	
04	HOUEYDIGNON Désiré	Cultivateur	—	
05	AGBESSI Sylvain	Cultivateur	54444429	
06	DANITTO Sylvain	Cultivateur	67087497	
07	GBONNETHO Albert	Cultivateur	48191463	
08	NOUABE Bertrand	Élève	—	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	SOTODOU Beaugard	Cultivateur	91484087	
10	KOMABAN Sylvain	Cultivateur	43191472	
11	COUO Véronique	Ménagère	-	o
12	AMETHOU Alice	Ménagère	-	u
13	SOTODOU Reine	Ménagère	60121805	
14	SOUZI Abel	Artiste	57227079	
15	AMETHOU Dori	Cultivateur	-	
16	AGBESSI N'ssougarn	Cultivateur	50088916	
17	AMETHOU Fiacre	Elève	42205021	
18	BODPREXOU Emillienne	Ménagère	-	
19	TCHÉKÉ Josephine	Ménagère	90768682	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	DJOHANGE Marcelline	Ménagère	-	
21	HESSOU Nadège	Ménagère	46252242	
22	DAKE Victoire	Commerçante	62861320	
23	SONJI Hélène	Ménagère	-	
24	AGBESSI Adjo	Denturicière	-	
25	KOMANAN Séfa	Ménagère	-	
26	KOCOUYI Gentille	Ménagère	-	
27	AKPAKA Maurice	Ménagère	97718415	
28	SOTOHOU Robert	Cultivateur	44809564	
29	KOMANAN Mathieu	Cultivateur	62434782	

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	KOTAKAKI Gilbert	Cultivateur	-	
31	NOUADE Hervé	cultivateur	96002944	
32	COMMANDAN Hinzenou	cultivateur	-	*
33	NOUADE Hervé	cultivateur	56586747	
34	COMMANDAN Tomas	cultivateur	97678552a	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	04/03/2023
Début de la séance	:	11h03
Fin de la séance	:	12h25
Commune	:	DJAKOTOMEY
Arrondissement	:	DJAKOTOMEY 2
Village/quartier	:	LOKOUI - BEDJAMEY
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Adja, Fon, Faangui.

Représentants du  
Consultant : ANANI Pamerace  
ZANDAGRA Josue

### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le Samedi 04 Mars 2023 s'est déroulée une séance de consultation du public dans le cadre des travaux d'électrification de la localité de LOKOUI - BEDJAMEY, arrondissement de Djakotomey 2, commune de Djakotomey. La séance a démarré par la présentation des consultants ainsi que des enjeux environnementaux et socio-économiques du projet. Parole a ensuite été donnée aux participants pour donner leur avis sur le projet et exprimer leurs préoccupations.



## B. QUESTIONS ET DEBATS

Au titre des questions et préoccupations de la population ont pu se relever :

Monsieur EYAH Jonas après avoir remercié l'équipe de consultants, a cherché à savoir quelle sera la participation de la population dans la réalisation du projet.

Monsieur AYO Obient a quant à lui cherché à savoir quels sont les critères retenus pour le dédommagement des personnes affectées par le projet.

Madame MESTONOU Célestine a demandé si le projet n'était pas juste une promesse électorale et si quant à elle démarrait réellement les travaux prévus.

Monsieur KOABATI Marcel a quant à lui cherché à comprendre quel sera le montant pour la décharge de Compteur et qu'elle sera la aide de l'Etat dans l'obtention de ces Compteurs de cheques. Aussi a-t-il demandé si le prix du Kwah sera augmenté ou sera à la baisse.

Aux différentes questions les consultants ont répondu.

En terme de participation de la population, c'est elle qui fera réaliser la mise en œuvre de travaux. Ainsi les réunions sont recrutées parmi elle.

Comme précisé dans la présentation, les personnes qui ont des biens de valeur et qui se retrouvent dans l'empresse des lignes du réseau seront accompagnés par l'Etat.

A la 3<sup>e</sup> préoccupation, les Consultants ont précisé que le projet n'avait aucun lien avec une propagande électrique et qu'il est financé par la BAD (Banque Africaine de Développement). Les Consultants ne peuvent donner une date exacte de démarrage des travaux, toutefois la présente étude est la dernière et que la réalisation sera effectuée.

A la question relative à la demande de Compteur, le prix de l'abonnement sera soit le même ou un peu plus élevé.

Aussi aucune augmentation ne sera faite sur le prix du kWh, du fait des travaux à réaliser dans le cadre du présent projet.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents points soulevés se présentent comme suit :

- Quelle sera la contribution/perception de la population sur ce qui leur fait les personnes possédant les biens affectés par le projet sont amoncelés.
- Quel sera le montant de la demande de l'État, y aura-t-il un subséquemment.
- A combien s'élèvera le prix du kWh, va-t-il augmenter en raison des travaux.
- Le présent projet n'a-t-il pas un but politique.

En terme de suggestion, on peut retenir :

- la réévaluation de ce projet soit effectuée et dans un meilleur délai.

- la population soit effectivement assurée à la redistribution du projet
- que le Etat subventionne le prix d'abonnement aux Compteurs ainsi que celui du KWH,
- que des lampadaires soient fournis et installés au niveau des places publiques et carrefours
- prendre en compte le reste des localités et hameaux dans les prochains projets.


Ont signé :

Représentant des Sages

Représentant des jeunes



Prosper EHOWN



GBEWABE

Consultant



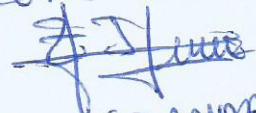
Panceace ANANI

Représentante des femmes



FANGBESSI Noussan

Consultant



Josue ZANDAGRA



FGBEKO S. Robert



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin












LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot n.21.

Village : LOKOU- BISSAMEY Arrondissement : DSAKOTOMEY II Commune : DSAKOTOMEY

Date : 11/03/2023

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	DAYE Dieu-donné	Producteur	97707357	<del>Signature</del>
02	AMOU Felix	Membre	61757216	<del>Signature</del>
03	FRANGRETI Neugant	Ménagère	/	
04	GBENAOE Agbalaw	Mécanicien	66594869	Prof. S.J.
05	WINSOU ENI	"	51905848	Ejoo
06	MONSALA Vincent	"	94848434	Wiss
07	EDAH Tomas	Cultivateur	61232237	B
08	KOMADAN Koboueli	Maçons	51065229	<del>Signature</del>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	DANHA Clémence	Magons	51672843	
10	EHOUM Prosper	BOKONDON	58278797	
11	MEYOND Célestine	cultivatrice	/	
12	EHOUM ZONGON	cementation	/	
13	GAHA Béatrice	cultivateur	96581758	
14	AGBO Clément	cultivateur	95769292	
15	LOFFA Yvonne	coiffeuse	/	
15	AGBO Dieu-Johné	Tailleur	57111968	
16	DEGBEKO SOIZON Robert	cv	99809522	
17	FIOHOUN Léonie	Révérende	/	
18	AKPA Juditha	Révérende	/	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	BEUCHI GBEWAHE	cultivateur	94 35 15 83	Ab
20	DOKÉ Laurent	cultivateur	96 36 76 94	2003 S
21	SOTOME Ferdinand	mécanicien	96 47 16 05	S
22	MEDIN Thérèse	Couturière	/	OK
23	KOGBEDI Marcelin	cultivateur	96 58 70 53	f
24	LAWÉ Angèle	Couturière	90 29 67 00	M
25	MONDOUBÉ Edith	Couturière	63 53 43 95	A
26	SOIZOUN Thomas	Couture	90 65 60 68	S
27	SOIZOUN Roger	Cultivateur	95 19 18 3	S
28	MOIZOUN Désiré	Cultivateur	68 76 06 76	S
29	DATHOU Victoirem	Cultivateur	/	S







MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise D'Energie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	23 Mars 2024
Début de la séance	:	11h 10
Fin de la séance	:	12h 50
Commune	:	DIAKOTOMBY
Arrondissement	:	KPOBA
Village/quartier	:	BAHOUE, KPOBA
Lieu	:	Cour de l'Ecole Primaire de Kpoba
Langue de travail	:	Adja, Fon, Français

Représentants du Consultant : \_\_\_\_\_

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social de travaux d'électrification à Kpoba, s'est tenue une séance de consultation publique dans la cour de l'école primaire de Kpoba. Au cours de cette séance, les consultants ont présenté le contenu du projet d'électrification, les avantages et les enjeux liés à la mise en œuvre du dit projet. Les avis de la population bénéficiaire, leurs préoccupations et attentes ont ensuite été recueillis et des réponses ont été apportées par l'équipe de consultant aux différentes questions.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant M. KOUKHO Abou,  
a pu avec remerces l'équipe de consultant pour  
le déplacement et la présentation du projet de  
travaux sur combien de kilomètre l'électricité a  
été accordé aux deux villages dans le cadre de ce  
présent projet.

Il a également demandé si il est déjà  
possible de donner les noms pour l'obtention de  
compteurs électriques. Sa préoccupation principale  
est relative à la possibilité de reporter la  
nouvelle ligne afin de prendre en compte plusieurs  
autres localités.

Le 2<sup>e</sup> intervenant Monsieur DJARLA Amadou  
a émis la préoccupation selon laquelle il est  
nécessaire que les travaux ne se limitent pas  
seulement à ce qui a été défini actuellement  
et qu'il serait intéressant de prendre en compte  
les chemins environnants non couverts.

Le 3<sup>e</sup> intervenant <sup>KOUKHO M. M. M.</sup> Cherde a souligné sur que elle  
base les lignes ont été identifiées et qu'il faudrait  
que les chefs village soient vraiment consultés pour  
dans le but de prendre réellement en compte les  
localités où les besoins se font le plus ressentir.

Le 4<sup>e</sup> intervenant T. M. Laurent a quant à lui  
manifesté l'étonnement selon lequel la localité  
Koulikoro n'a pas été prise en compte alors qu'elle  
était chef lieu. Il souhaite savoir de cette

localité ont prise en compte. Il a enfin souhaité que la mise en œuvre du projet soit effective et que les politiciens ne s'en mêlent pas pour réorienter leur projet vers d'autres localités.

Le S. Intervenant, Monsieur TEBBOU Camille a fait remarquer que les 02 lignes tracées dans le plan directeur (abouti) à des villages qui ne sont pas consultés, s'il y a possibilité de faire un petit pilotage dans ces villages comme aussi a été fait dans des localités qui méritent d'être étudiées dans les prochains projets. A Kpaba il y a: Fiedagna houe, Bahouehoue, Hamedoubael, Dayahoué, Bouhrou, à BATHOUE il y a: Koulibouba, Sossouhoué, Kpatouehoue, Bahoué Centre, Groussouba, Mandangouba houe.

A ces différentes préoccupations, l'équipe de consultants a apporté différentes réponses. Les consultants ont commencé par préciser aux participants qu'il ne s'agit pas d'une rencontre préliminaire mais qu'il est question d'une demande purement technique devant aboutir au démarrage du projet. Les consultants, ni le Cabinet qui les a mandatés encore moins l'ABERME n'a les prérogatives de donner de comptes à la population. Ce n'est qu'à la fin de cette phase et que l'étude sera faite et les préconisations que le SBGE prendra le relais pour la fourniture de l'énergie. Aussi les consultants ont précisé qu'à cette étape et ne leur est pas possible de modifier les lignes


déjà tracées, quo cela n'est pas de leur  
repat, et nous que les localités qui ne  
sont pas desservies actuellement pourraient  
être prise en compte dans le cadre de  
futurs projets.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Les principaux points soulevés au cours  
du débat et résumés ci :

- \* la possibilité d'extension du réseau  
afin de prendre en compte plus de localités
- \* Comment le branchement se fera
- \* sur quel base les lignes ont été orientées  
et choisies
- \* l'impact en œuvre effective du projet  
- la non réalisation du projet

Au terme des discussions, les populations sont contentes et satisfait d'un tel projet, le problème d'écoulement se posent avec acuité dans plusieurs localités de leur arrondissement. Ils ont donc souhaité la mise en œuvre effective du projet et surtout son démarrage immédiatement pour la satisfaction de la population.


Représentant des jeunes de Kpoba  
  
 SOSSAA A. Simon

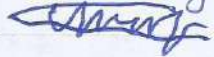
Ont signé :

Représentante des femmes de Bahoué  
  
 KAVIE Collecte

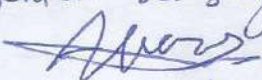
Représentant des jeunes de Kpoba  
  
 GIBETO Agnès

Représenté des jeunes de Bahoué

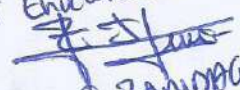
  
 N' TEHOUE Faldéic

Représentant des sages Kpoba  


Représentant des sages Bahoué

  
 Agossou Antoine

DJAKPAE Kakipo


Expert Environnementaliste  
  
 JORGE ZAMBORE



Félicien MICHIHOUN



SOSSA Bernadette  


Expert Environnementaliste  
  
 Panceate ANANI



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot 2

Village : BAHOUÉ KRORA Arrondissement : KRORA Date : 23/03/2024 Commune : DSAKOTOMEY





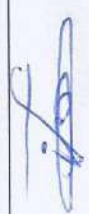






N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	NITEHOUÉ Frédéric	Commerçant	96076816	
2	SSOSSA A. Simril	Étudiant	66347780	
3	AKOGBE Marcel	Cultivateur	67109040	
4	DJOSOUV Honoré	Cultivateur	96686394	
5	MALEWE Gueguin	Cultivateur	67157654	
6	WERE Daniel	Stalheur	53868454	
7	DTAKPA E. Danlagri	Cultivateur	97288923	
8	NITEHOUÉ Maurice	Cultivateur	67324553	


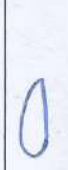


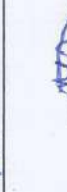
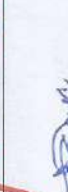




N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	BAH Hilraice	Etendu	97 21 26 30	<del>Handwritten signature</del>
10	YEROU Fodgan	Stoffeur	97 34 37 35	Y. moff.
11	MIANIKPO Sirout	Cultivateur	96 07 51 28	<del>Handwritten signature</del>
12	HOUNDOGA Victorin	Cultivateur	55 52 32 39	R
13	DTOSSOU Zoleptoise	Stoffeur	96 23 21 51	<del>Handwritten signature</del> D.O.S.
14	ZONGOLA Marcelin	Cultivateur	98 70 21 61	<del>Handwritten signature</del>
15	EFFIO Sewa	Stoffeur	69 98 99 26	<del>Handwritten signature</del>
16	MALEWE Toguissè	Cultivateur	53 77 24 90	69
17	GOSSEU Victor	Cultivateur	53 37 37 34	<del>Handwritten signature</del>
18	HOUOU Rémi	Cultivateur	97 61 48 95	6
19	EKE Elie	Cultivateur	52 94 72 35	<del>Handwritten signature</del>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	NDUMOMI Seivain	Staffeer	50 28 89 17	
21	TCHIHOU Mancel	Instituteur	97 24 88 13	
22	SOSSA Elias	Staffeer	66 65 43 33	
23	SOSSA Sineude'	C.V	96 28 00 12	SOSSA Sineude'
24	TOHNDU Sevea	Cult. vataur	66 42 67 63	
25	TOGBY Yabo	Cultivateur	—	
26	LATE Kabanou	Cultivateur	—	20/01
27	KAKPO Keïnou	Cultivateur	66 74 68 98	
28	MICHHOUN Sèto	Cultivateur	52 76 82 44	
29	TOGBY Miamanou	Cultivateur	—	
30	GBE TONI Essava	Cultivateur	—	—









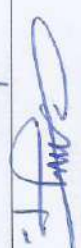





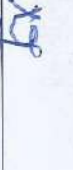




N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	MEKÉ Ferdinand	Eleveur	96377341	
32	ASSOGBAN Martial	Elevé	6223 1125	
33	KIDAOUE Félicité	Cultivateur	6773 4050	
34	YADON Froua-chiri	Houleur	96558258	
35	ZONGBOLA Michel	Elevé	67135962	
36	SDSSOU Léon	Cultivateur	97515931	
37	AGDSSOU Antoinette	Releveuse	97726038	
38	NDOUTEHOUE M. Georges	Cultivateur	57110566	
39	SEWOLUE NOU Franck	Stagiaire	54454254	
40	LATE François	Cultivateur	61702838	
41	KODULHO Émile	Tailleur	66470087	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	KOUZUHO Alain	Cultivateur	66 11 3699	
43	FODOU Niékolé	Cultivateur	96 54 38 29	
44	KOYI Kodjovi Sakpela	Motivateur	525 9 32 43 66 97 38 55	
45	NDUTEHOUE Mahoukhi	Cultivateur	97 61 49 68	
46	NOUNKOU Kodjovi	Cultivateur	59 24 57 95	
47	DIOGBE Tiéno	Cultivateur		
48	MICHOUN Félicité	Cultivateur	97 26 16 39	
49	FEDEROU E. Mahouka	Cultivateur	97 02 13 06	
50	MICHOUN Dieudonné	Cultivateur	96 13 79 36	
51	FODOU Félicien	Travailleur	96 36 10 70	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	KOULIHO Niadon	Cultivateur	96512502	
53	TO LOBBI Nato	Cultivateur	—	
54	DAVOD Ahouéléto	Cultivateur	6222 4447	
55	HESSOU Jean	Cultivateur	67149581	
56	EKE Kagnonkou	Cultivateur	—	
57	MIHNISSO lasare	Cultivateur	—	
58	MIHNISSO Aphonse	Cultivateur	96711738	
59	GODDLOU Zoha	Cultivateur	—	
60	AGROSSOU Ninsan	Couture	66613851	
61	MICHHOUN Bonaventure A ME	A ME	66972502	
62	HDSSOU Rénel	Cultivateur	96516522	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	GIDEZO Yoro	Pasteur	69424159	
64	AGDSSOU M. Fedeleic	Soudain	96401038	Vij 
65	AGDSSOU Yao. G.	Cultivateur	67586360	
66	GDSSOU Parfate	Cultivatrice		
67	COMBLER Rosa	cultivateur		
68	KANVI Collette	cultivateur		
69	GBETO Agnes	cultivateur		
70	KOTONOU Mandette	cultivateur		
71	ME GBLETO Voloutie	cultivateur		
72	GDSSOU coline	cultivateur		
73	AGDSSOU B. Jonas	Exploitant	97148165	 sup Jonas

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
74	EDAH Laurent	Artiste peintre	97313831	
75	METDIOU Paulin	Artiste peintre	53350452	
76	KOCCOU Amourgour	Artiste peintre	61231956	
77	METDIOU Beaupant	Organisateur	06780663	
78	ATHOUAGA François	Artiste peintre	0696105866	
79	BATH Patrice	Artiste peintre	—	
80	SOSSA Oki Nicéphane	GA/Kroka	69881631	
81	KEDÉHOU Camille	Commerçant	96399379	
82	SOSSOU Satornin	Mathématicien	67747549	
83	NOUÏENOUÉ Marcelin	Étudiant	96087932	
84	NOUÏENOUÉ Yadema	Artiste peintre	—	

85 ETHOU Amédée  
 86 ZANOMAGSA Josue  
 57 ANANANT Panceace

Création Public  
 Expert Environnementale  
 9726442  
 97219292

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	15 Juillet 2024
Début de la séance	:	17h40
Fin de la séance	:	18h36
Commune	:	DJAKOTOMEY
Arrondissement	:	GOHOMEY
Village/ quartier	:	DOWOMEY
Lieu	:	AKLOHOUÉ / Maison d'Andre
Langue de travail	:	Adja

Représentant du : ANANI Pancrace  
Consultant : TOFODJI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnementale et sociale des travaux d'électrification de la Commune de DJAKOTOMEY, Arrondissement de GOHOMEY, Village de Dowomey, s'est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants, la parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Monsieur TCHIBB Victor premier intervenant, dans sa prise de parole a rappelé que plusieurs équipes étaient venues dans la salle dans le passé pour leur présenter de précédents projets. Il espère que cette fois-ci ce n'est pas politique et que cela va être utile et abstrait.

Le 2<sup>e</sup> intervenant S. OSSOU Elise après avoir remercié les consultants fait remarquer qu'il y a beaucoup d'autres hommes de bien qui n'ont pas été pris en compte dans le cadre du présent projet. Il suggère que les projets futurs prennent cela en compte.

Le 3<sup>e</sup> intervenant a demandé si on s'est intéressé aux besoins des ancêtres sur le terrain et si la population serait prise en compte. Il a également demandé si quand le bonjour est fait des travaux.

Le 4<sup>e</sup> intervenant Mr AGOH Chade a commencé par remercier le gouvernement pour le présent projet. Il a ensuite souligné que les honoraires qui ont été retenus dans le présent projet sont très inférieurs par rapport au besoin réel. Il sollicite le doublement des honoraires pour que les lignes retenues soient augmentées.

Differentes réponses ont ensuite été  
apportées aux préoccupations.  
A la première préoccupation, les consultants  
ont répondu que le budget projeté n'est pas  
à une politique et qu'il s'agit d'un projet  
financé par le BAP, qui a beaucoup d'argent  
valant dans le sens de la mise en œuvre  
effective des projets qu'elle finance.

A la seconde préoccupation, ils ont répondu  
que ce n'est pas de leur responsabilité de  
faire les budgets à prendre en compte dans  
les projets futurs.

A la troisième préoccupation, concernant  
le recrutement des enseignants, les consultants  
ont répondu que cela fera l'objet d'un rapport  
des clauses du contrat qui sera signé avec  
l'entrepreneur qui sera chargé de la formation.



### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents parents (Bancs & parents) présentent comme suit :

- plusieurs autres locaux et bureaux ne sont pas pris en compte

- la réfection effectuée du présent projet

- le recrutement des autres locaux sur les chantiers

- le nombre de mètres cubes attribués aux locaux reste très insuffisant

En guise de propositions et de recommandations :

- prendre en compte plus de bureaux dans les projets futurs

- donner priorité à la main d'œuvre

le rôle dans le recrutement des jeunes

Représentante des femmes

METONOU Lebecadre.

Ont signé :

Représentant des sages.

Tohouéde AKLO

Représentant des Jeunes

Anché AKLO

consultant

AMANI Pan cruse

Le chef Village.

IV

Victor

Victor TCHIDI





Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC




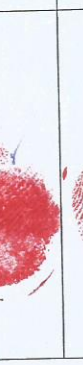






Village : **DOWDMEX**












Arrondissement : **AS**










Date : **20/02/2014**

Commune : **DJAKOTOMEY**

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	Ayikouvi Amlème	repreneur	9780 15 75	
02	Ayikouvi Victorin	cultivateur	6710 0862	
03	SOTOME Alex	cultivateur	6672 4200	AA
04	TEHIOI Victor	cultivateur	9687 3404	IV
05	Ayikouvi Dogbert	cultivateur	-	
06	Ayikouvi Wang	cultivateur	9233 8316	
07	Ayikouvi Mahouma	cultivateur	6279 4130	
08	N'BOUE G. Admissique	Cultivateur	6623 0391	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	ALLO André	cultivateur	67 18 94 40	
10	SEHOUE Thérèse	cultivateur	-	
11	ALLO Lucien	cultivateur	-	
12	ALLO Félix	cultivateur	-	
13	DANSO Marcel	Bovis	61 79 49 46	
14	ALLO Luc	Bovis	60 14 05 11	
15	AYIKPOU Houmame	cultivateur	-	
16	METONOU Léocadie	secoursiste	61 39 95 75	
17	SOSSOU Elie	Ménagère	-	
18	AYIKPOU Paule Genevieve	Revendeuse	-	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	ALLO Julien	cultivateur	8662 8916	
20	MPOYIZOUN Denis	cultivateur	9680 1904	
21	SETMAGNON Romeo	cultivateur	6733 4071	
22	ETHOU Rosine	cultivatrice	-	
23	GNILOME HOSEFA	Ménagère	-	
24	AHIKOHI Elisabethe K	Commerçante	-	
25	SEHOU Jeanne	Cultivatrice	-	
26	MPOYIZOUN Elisabethe	Revendeuse	-	
27	GBAHAKPE Polagré	Revendeuse	-	
28	MPOYIZOUN Raymond	cultivateur	-	
29	KOKO Nadège	Artisante	-	

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	AGOH Chadel	Cultivateur	-	
31	SOTOME Paoul	Staffeur	54979892	 SOTOME
32	SOTOME S. Tound	Artiste	54374899	 SOTOME
33	SEWAGNON Rachid	Eleve	96962822	 SEWAGNON
34	BOTHOUNGO Agathe	serendous	-	 BOTHOUNGO
35	SERAGNON E. Germain	Cultivateur	96962822	 SERAGNON
36	AGOSSOU Lénice	Cultivateur	-	 AGOSSOU
37	ALLD Hodomon	Ferreteuse	-	 ALLD
38	SEWAGNON Chabel	Eleve	-	 SEWAGNON

Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	15 Juillet 2014
Début de la séance	:	12h02
Fin de la séance	:	13h45
Commune	:	DJAKOTOMBY
Arrondissement	:	DJAKOTOMBY I
Village/ quartier	:	HOUNHOMBY
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Adja

Représentant du : ANANI Pancrace  
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de la Commune de Djakotomey, Arrondissement de Djakotomey I, Village de Hounhomby, s'est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires -

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant Mr SOKE N'dodé a pris la parole et remercié les consultants pour leur travail. Il a également salué cette initiative du gouvernement à travers le présent projet. Il a ensuite fait une doléance en soulignant le problème du manque d'eau potable, l'absence des latrines, manque d'infrastructures routières.

Le 2<sup>e</sup> intervenant AMOUZOUN François a rappelé qu'ils ont reçu la visite d'une élite équipe qui leur a fait part d'un projet de bureaux où elle, si il s'agit du même projet.

Le 3<sup>e</sup> intervenant SOABEDI Richard a posé la préoccupation selon laquelle il a quand sera la réalisation effective du projet.

Les consultants ont ensuite pris la parole et répondu aux diverses préoccupations des uns et des autres.

Par rapport à la 1<sup>ère</sup> intervention les consultants ont assuré à l'élite que le présent projet ne sera pas un éléphant blanc et que la présente étude est la dernière étude à réaliser avant l'étape de mise en œuvre. Ils ont également précisé qu'ils sont purement technique et qu'ils ne



pas présents à but politique. Ils ne peuvent  
pas faire exactement la date de démarrage  
du présent projet, mais une chose est sûre et  
sera valable :

Aussi ont-ils fait remarquer que le projet  
de programme solaire ne concerne pas le  
présent projet et que c'est deux choses  
différentes.

A la même occasion, les comités  
ont rappelé qu'il y a d'autres phases  
qui conduiront à la mise en œuvre du  
présent projet et qu'ils ne sont pas en mesure  
de dire exactement à partir de quel moment  
effectif.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des échanges entre les populations, les élus locaux et les consultants, plusieurs points peuvent être retenus.

En terme de préoccupation :

- Le présent projet sera-t-il vraiment réalisé ou c'est à but politique.

- Est-ce le même projet que celui de l'implantation de la maternité

- Quel est le sort des autres zones qui n'ont toujours pas accès à l'énergie électrique.

Comme décision, il y a nécessité d'informer les autorités locales dans la mesure en ce qui concerne le projet et prendre en compte d'autres localités qui n'ont pas accès à l'énergie électrique.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Représentant des sages.

+

N'Doclé SOKE

Représentant des Jeunes



GUINOUSENA L'EURO

Représentante des Femmes



Tadeignon NODMAGNAN

Consultant



AMANÉ Panrace



Le Chef de Village



GUINNOU Gilbert

Gilbert GUINNOU



Projet d'Électrification Rurale (PERU)




Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC









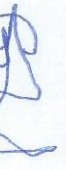


Lot : 21

Village : HOUMHOMEX Arrondissement : DIAKOTOME I Commune : DIAKOTOMEY  
Date : .....  
Lot : 21  
Arrondissement : DIAKOTOME I  
Commune : DIAKOTOMEY

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	BURNIAD Sénan Leuro	Couturier	66618150	
2	SOKE Akoudé	Cultivateur	—	
3	H OSSOU Atomédin	Mécanicien	87487945	
4	HNISSOU Lebeui	Cultivateur	—	
5	HOUINSSOU Philomène	Ménagère	—	
6	DANHOBSSOU Moncaline	Commerçante	96177857	
7	ETCHOU Gergette	Ménagère	—	
8	KPATICHOUKPA Sougané	Ménagère	—	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	MAGOLI Richard	Enseignant	96140834	
10	<del>ALÉXIA</del> Kinkoude	Ménagère	43206379	GM
11	ALEXIA Athanase	Cultivateur	62765910	BY
12	AGBOY Séverine	Ménagère	95943254	or
13	XIBOÉ Jean	Cultivateur	42072442	or
14	XIBOÉ Kognonhou	Cultivateur	62174674	cas
15	ATHODJI Mathiasie	Ménagère	52551711	OD
16	SAGBO Célestine	Ménagère	-	F
17	<del>ASTENDE</del> Sernandi	Ménagère	-	
18	HOGNON Suzanne	Ménagère	-	
19	DAGNON Nathalie	Ménagère	-	Dms

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	NOUMAGHAN Tadeignon	Ménagère	91492245	✓
21	DANSSOU Denise	Ménagère		✓
22	MICHAËX Sébastien	Technicien	90501858	<del>///</del>
23	GUINOD Gilbert	Cultivateur	97286376	<del>GG</del>
24	GAHÉL Romane	Ménagère	-	<del>●</del>
25	LOUMASSOU Roxane	Coiffeuse	51555643	<del>any</del>
26	KADHI Kassinator	Ménagère	-	f <sup>m</sup>
27	SAYE KOMADAN	Cultivateur	69866536	AH
28	AMBUZOUN François	Cultivateur	97254552	ND
29	MOUTOR Michèle	Cultivateur	59247953	<del>A</del>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	GNONTCHAGNI Rosaline	Nevagère.		
31	GBETOHOU Blaine	Zemwojia	93465375	
32	HOMANOU Jean-Darek	Eloze	52551386	
33	GLIMNOU Albert	Eloze	90129180	
34	DISOHOUN Yedehin	Cultivateur		
35	DENATHOU Bernollette	Commerçante		
36	AYENA Estelle	Agriculteur	46331872	
37	GLIMNOU Searchomè	Commerçante	91492245	
38	GLIMNOU Félicite	Commerçante	52490220	
39	SDGBEDJI Richard	Cultivateur	67140713	
40	KPAÏCHI Jol KADENA	Cultivateur	96650281	







MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	04/03/2023
Début de la séance	:	16h20
Fin de la séance	:	17h15
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	AYOMI
Village/quartier	:	KPODAHA
Lieu	:	CEG1
Langue de travail	:	Fon, Kotafon, Français

Représentants du Consultant : ANANE PANCACE  
ZANDAGBA JOSUE

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de la localité de Kpodaha, arrondissement d'Ayomi, commune de Dogbo, une séance de consultation publique a été organisée pour présenter le projet, et ses enjeux environnementaux et sociaux. La séance a démarré par la présentation par l'équipe de consultant du bien fondé de la présente étude et de la nécessité de prendre en compte les préoccupations de la population dans la mise en œuvre du projet. Parole a ensuite été donnée aux participants.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Monsieur YOVO Ferdinand a pu le parole et remercié l'équipe de consultant pour leur présentation. Il a ensuite demandé comment se fera le recatement des couriers, si une priorité sera donnée à la population de la localité.

Monsieur SODJI Anselme, à la suite des premiers a exprimé la préoccupation selon laquelle si tant est que le projet vise à donner de l'énergie à la population de la localité, l'extension devrait se faire de façon à satisfaire le maximum de population dont leur même.

Monsieur AFO Norbert a souligné aussi si dans le cadre de présent projet des demandes d'anciens compteurs qui ont été loin de leur domicile avant le présent projet ne seraient pas annulés.

Monsieur AGOSSOU a cherché à comprendre si la maison de quelqu'un a travaillé à 6m du réseau électrique est-ce que la personne sera dérangée.

Monsieur SAKIS Marcelin a quand à lui évoqué le problème de baisse de tension auquel la population est confrontée dans la zone, si le présent projet, va permettre de résoudre cela et

S'il y aura également, d'augmentation des poteaux électriques.

Les Consultants ont examiné publiquement les aspects des éclaircissements aux différentes préoccupations.

A la première préoccupation, les Consultants ont répondu que pendant, sans donner à la main à l'équipe locale lors du recrutement au cours de la réalisation du projet. Il est en effet fait obligation à l'entreprise qui doit réaliser les travaux, de recruter le maximum d'ouvriers possible dans la localité, ceci pour éviter une sous-occupation.

S'il est vrai que l'objectif du projet est de satisfaire les populations en énergie, il n'en demeure pas moins qu'actuellement toutes les localités ne peuvent être prises en compte en même temps. Ce serait un travail prolongé et que d'autres projets pourraient prendre compte de ces localités.

Concernant la troisième préoccupation, les Consultants ont répondu que il ne s'agit pas de distribuer des compteurs dans le cadre du projet et que cela est du ressort de la SBE. Toutefois le projet pourrait faciliter l'extension du réseau électrique plus proche des populations, les amenant à ne plus aller chercher des compteurs loin de leur domicile.

Le branchement au réseau, dépendant du type de réseau qui passera devant les maisons.

en effet les branchements personnels ne se font pas sur les réseaux HTA, mais possible sur les cas de niveau BT. A la question de savoir si le problème de baisse de tension sera réglé, les consultants ont répondu par oui, dans la mesure où le réseau sera plus capable d'être déchargé de l'excès de courant plutôt que d'être accablé aux poteaux de lignes partant le courant, entraînant des pertes d'énergie, et l'origine des baisses de tension.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des débats et discussions, les différents points se présentent comme suit :

- Comment se fera le recrutement des déchets
- Pourquoi veut-il donner à la population locale dans la réalisation des cellules ?
- Le projet aura-t-il d'influence sur les demandes futures de poteaux ou de compteuses électriques ?
- Les maisons se trouveront à quelques mètres des réseaux existants, elles se relieront.
- les problèmes de baisse de tension seront-ils réglés.
- Les décisions et propositions suivantes ont été formulées :
- Donner priorité à la main d'œuvre locale dans le recrutement des déchets

- Amélioration et diligence dans les services de la SBE
- Rapporter les compteurs des maisons pour éviter les pertes d'énergie
- Prolongement du réseau électrique afin que les populations qui se trouvent en périphérie puissent bénéficier du courant électrique
- Subventionner le coût d'accès aux compteurs électriques
- Réalisation effective des travaux

Ont signé :



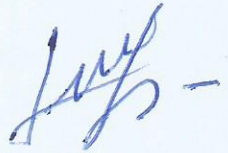
YOVO F. Pauline  
Représentante des femmes



AGOSSOU WADEME  
Représentant des Jeunes

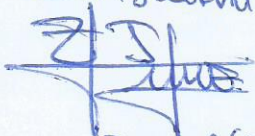


AGBETORLO Hountondji  
Représentant des sages

SAKOU Marcel

Consultant



Josue ZANDAGRA

Consultant



Panawase ANANI











Projet d'Electrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin


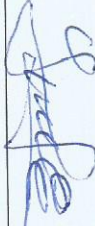









LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot : 2


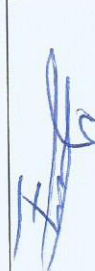








Village : KPOBAHA ..... Arrondissement : AYOUMI ..... Commune : DOGBO  
Date : 02/03/2013

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	SAKOU Marcelin	CN	97433621	<del>SAKOU</del>
2	SODJI Ameline	prostitutéme	97912013	<del>SAKOU</del>
3	Agossou Tokodjo	cultivateur	97823245	SAKOU
4	Agossou Valentin	cultivateur	96414721	SAKOU
5	AFFO Norbert	cultivateur	61783597	SAKOU
06	FANGIN GIBE Babang	cult	96641810	<del>SAKOU</del>
07	HA BADA Martin	Z	69967186	<del>SAKOU</del>
08	HOUNTODSI Modeste	élève	50043443	<del>SAKOU</del>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	HOUNTOBI cassin Gildas	Graphiste	61 69 06 26	
10	HABABA Noutpo	cultivateur		
11	" " Bink	cultivateur		
12	" " Yao wakala	cultivateur	54 82 77 00	
13	YOVO Frederic	Courtfe	056 55 38 35	
14	ZONDORH Felix	Aulos	50 29 41 14	
15	AFFO Bienvenu	ZÉBI DJAN	69 38 67 56	
16	YOVO AËBOVWAË NUI	CULTIVATEUR	91 13 19 21	
17	HABADA AKADJI	" "		NETE
18	OLOU Bienvenu LUC	Commerçant	61-178172	
19	HOUNTOBI GSO TOGLO	cultivateur		WIP

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	HOUEHLO Florent	Elevé		
21	SOSTI Constant	Elevé	53 47 53 73	
22	BEGLA Yvergenie	Haut cocture		
23	SSOUN Jeanne	Cultivatrice		
24	Hauryabats Epa	Cultivatrice		
25	APRA Odille	Haut cocture	67 70 23 10	
26	YOVO Alice	Haut cocture	97 46 89 65	
27	YOVU F. Pauline	Hénagère	97 48 57 39	
28	SODJI Tsolore	cultivatrice	—	
29	Clement Zangheron	Cultivateur	—	
30	SESSOU Gamaelie	Cultivateur	—	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	KAKPOVIN'BOU	Zemistigon	6621 9074	
32	Yovo <del>Wessini</del> Gléghemou	Mrs on	61702492	
33	Sokomeng <del>FR</del> Bangalo	Revenoleur	6639 4314	
34	HODESSIKO Yao Mulon	cultivateur	97741809	
35	KOFFI Elégabeth	cultivatrice	-	
36	<del>DE</del> BO Marcelle	Écolier	60709026	B. 
37	YOVO HOSPICE	Écolier	569190 <del>04</del>	
38	DANTODJI Brunne	Écolier	61783597	
39	DAHO Diane	<del>Commerçante</del>	62467088	
40	Kouessini Justine	cultivatrice	1	
41	A GOSSOU Bondamand	Écolier	1	





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	24 Mars 2024
Début de la séance	:	17 <sup>h</sup> 10
Fin de la séance	:	19 <sup>h</sup> 00
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	MADJRE
Village/quartier	:	FAFADJI, MADJRE-CENTRE
Lieu	:	Place publique madjre-centre
Langue de travail	:	Fon, Adja, Français

Représentants du Consultant : \_\_\_\_\_

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification à Madjre, s'est tenue une séance de consultation publique. Cette séance a pour but de présenter aux parties prenantes le contenu du projet, les perspectives actuelles qui sont mise en œuvre, les avantages, ainsi que les enjeux liés au projet. Suite à cela, les avis et préoccupations des populations ont été recueillis et des réponses ont été apportées à chaque préoccupation.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1<sup>er</sup> intervenant Monsieur VIDENJAN Paul qui est encore le député de Faldji a rappelé le bon fondé du projet et tous les bénéfices que le présent projet apportera à la population. Il a également souligné l'aspect relatif lequel aucune démunition n'a été prise par les guéras qui accompagnent les agents sur le terrain et de penser à une petite motivation de ces derniers.

Monsieur DEABE Antoine quant à lui a émis la préoccupation selon laquelle les constructions dans les localités sont faits par le maître, et sur quelle base est-ce que le tracé des lignes est fait sachant que le tracement n'a pas encore été fait.

Madame GBOKEDÉ Josephine a quant à elle précisé qu'il y a encore beaucoup de localités qui ne sont pas prises en compte, elle souhaiterait savoir quoi faire pour intégrer ces localités dans le projet. Elle a également vu de savoir si lorsque l'énergie électrique sera disponible si les compteurs anciens ou les compteurs préparés qui sont continus. Aussi a-t-elle fait observer que les consommations en énergie au niveau des ménages augmentent de plus en plus forte et surtout le coût de l'énergie est exagérément élevé.

Madame SEITONOU a demandé que une fois que l'extension de courant serait faite, comment les connexions se feraient vers les maisons. Elle a expliqué ses nombreuses més-ententes dans son objet d'obtenir un compteur électrique. Malgré les multiples demandes entreprises à l'endroit de la SBEE, elle n'a toujours pas obtenu satisfaction.

L'équipe de consultant a pu la suite compiler des réponses aux différentes préoccupations des parties prenantes. Il s'agit d'un projet destiné à la communauté et ainsi aucune rémunération n'est prévue pour les quatorze agents recrutés sur le terrain. Les tracés ont été fait sur la base du plan de l'extension du village obtenu au niveau de la Tracé donc cela suit une norme bien précise. D'autres localités ne peuvent plus être pris en compte dans le présent projet, pour les prochains peut être. Aussi le présent projet n'a pas vocation à donner des compteurs ou faire des branchements directement au ménage, cela est du ressort de la SBEE. N'étant pas de la SBEE les consultants ne peuvent donner de réponse (quand à la manière dont les branchements (connexions) se feront vers les ménages).

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Remunération des guides, des agents recensés et biens de personnes affectées par le projet

- Base du tracé des lignes électriques par l'extension


- Non prise en compte de tous les hameaux du village

- Difficultés dans l'obtention de compteurs électriques

En somme le projet est bien accueilli par la population qui a exprimé le vœux, que plus de localités soient prises en compte.

Ont signé :

R. P. représentant  
des jeunes FAFADJI

  
LATE Mathieu

Représentante des femmes  
de Fafadji

~~Sous~~ SEHOYOU  
Béatrice

Représentant des jeunes  
de Madjré-centre



OLOU Gérard.

Représentante des femmes  
NOU MEN VI Valentine


II  
Représentant des sages  
Madjré-centre  
Jus

GROUPE DE SÉLECTION



Kpadji BÉNON



Expert Environnementaliste  



Joseph ZANDAGBA

Expert  
Environnementaliste



Pancrace ANANE





Kpadonox F. Pierre



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot : 2

Village: FAFADSI, MADIRE-SENTE

Arrondissement:

MADISSE

Commune:








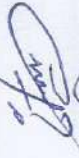

DODOBO

Date:












24/03/24






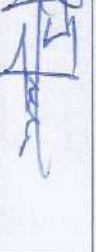

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
01	HOUNGNAID Prudence	chouffeur	66 29-93-25	
02	SENONOU Grixelle	Ménagère	69 37 27 16	Non
03	TOHOUEDE céline	Ménagère		D
04	SENONOU Béatrice	Ménagère	60 73 61 42	<del>Non</del>
05	MOUZOUNVI Labidi	Revendeuse	97 43 48 46	+
06	SOXANOU Collette	Ménagère		+
07	DOHOU Samette	Ménagère	51 67 66 81	NO
08	AISSAH Ekwiye	Coucheuse	66 62 95 24	Non



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	DJODJO Lucrèce	Couturière	91 34 8734	
10	DJODO Pierre	chef mason	97 53 33 82	
11	DJOKENE Isabelle	Ménagère	-	
12	DJIDJI Clémentine	Ménagère	67 28 28 05	f
13	GAGLI Louise	Résidente	66 24 13 58	
14	DOKOU Rosmène	Ménagère	-	
15	DAGO Christine	Résidente		
16	DEGBEY Anxoine	enseignant	96 67 01 28	244 ++
17	VIDEDJANI Paul	Chauffeur	66 38 05 14	
18	N'SOUGRAN Redelfre	Résident	96 97 62 94	
19	NEUWATCHI Damphobane	Ménagère	66 29 99 11	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	MONTECHO D'Imatoru	Meinagère	-	F
21	NOUWATCHI OBOUBE'	Meinagère	-	E
22	SIBOKENE SOROUNGLE'	Meinagère	-	D
23	LATE Edmond	Elène	-	E
24	LATE Mathieu	Elène	-	E
25	KPADONOU Delphin	Marion	61 30 32 77	Hond K.S.
26	MEYEU Nestor	Maître tailleur	69 04 78 15	E
27	SOGASTI Dominique	Charpentier	61 27 63 95	E
28	AGBOVI Bernadin	Stafère	67 29 02 59	E
29	HOUE TO Marcelle	Cultivateur	97 35 65 66	E
30	KOVOSA Renald	Cultivateur	66 26 62 15	E

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	HOUETO Agolimaire	cultivateur	59 43 3742	
32	HOUETO Hubert	Eline	96 66 6251	
33	GBOHENE Fulbert	Soudeur	97 0195 06	
34	DEGNON KPANDI	CV FAFADI	61 38 95 45	
35	KPADONOU Pione	CV central	96 10 67 39	
36	GBOHENE Lucien	chef Maçon	97 54 9179	
37	GBOHENE Sébastien	chef maçon	820251648	
38	Souvradam Charlotte	Managerie	67-28 5187	
39	DANSON BOMADELLE	Managerie	61 8296 83	
40	LOIKOU Jean	Mecanicien	56 90 48 78	
41	KPADONOU Daniel	Maçon	9456 6866	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
42	WTAHA MARIUS	Commissaire	87 30 1072	
43	SFM. E. P. R.		61 77 2805	
44	Miss HOU. AMELINE	Reverendeuse	66 81 5186	
45	DLOD Gérard	cultivateur	96 58 77 85	
46	Noumon V. Vendative	Néogéographe	62 31 74 30	111
47	GIBOHEISE Félix	Hécatonier	96 35 97 95	
48	ZANNATHA Josue	Expert Environnemental	97 26 00 04	
49	ANANI Pamcrise	Expert Environnemental	97 24 92 72	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	19/07/2024
Début de la séance	:	10H31
Fin de la séance	:	14H16
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	DEVE
Village/ quartier	:	KPODJI
Lieu	:	Maison du CV
Langue de travail	:	Adja

Représentant du : ANANI Pancrace  
Consultant : TOFOUJI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de la Commune de DOGBO, Arrondissement de DEVE, Village de KPODJI, s'est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants.

Parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1<sup>er</sup> intervenant M<sup>r</sup> Monsieur MAOJI Gilbert a commencé par remercier les consultants pour leur présentation. Il a ensuite posé la préoccupation selon laquelle vu que la structure communautaire est dans un processus de liquidation est-ce que le projet sera au point et sa réalisation sera-t-elle effective. Il a également précisé que les conditions sont favorables pour l'implantation des poteaux. Il a enfin sollicité le aide des consultants pour la mise en œuvre effective du projet.

Le 2<sup>e</sup> intervenant M<sup>r</sup> MAOJI Yaovi a précisé que <sup>dans</sup> le village, des bureaux sont totalement brûlés et détruits. Malheureusement, il y a eu deux cas de maladies au passage. Concernant l'échelle qui n'est pas finie - l'administration politique est impliquée à plusieurs projets de genre qui ont été ouverts ailleurs.

Le 3<sup>e</sup> intervenant AGBOMON Philomène a fait remarquer que le problème d'accès à l'énergie électrique dans le village se pose avec acuité. Il a ensuite demandé si quand sera le démarrage effectif du dit projet ou que l'on parle encore à cette phase d'étude.

A ces questions, interrogations et préoccupations les parties prenantes, les consultants ont apporté des réponses et ont donné le sens de savoir la population de la région a été informée des détails de ce projet. Que l'indigence soit en l'extrême ne devrait pas empêcher la mise en œuvre du projet surtout que c'est le SBE qui a pris les prérogatives et les rôles.

Sur ce point, il a été ajouté que le présent projet n'est pas à visée politique et ne sera être contraire à la constitution (comme tel, il est autorisé) par ailleurs pas sûr que ce soit véritablement d'autres localités.

A la question de savoir pourquoi le démarrage effectif du projet, les consultants ont répondu qu'ils ne peuvent pas donner les informations sur le démarrage effectif du projet, mais que les études sont suffisamment avancées et le processus ne devrait plus trop durer.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les députés  
peuvent constater et présentent comme suit :

- la distribution de l'APÉRIE
- le non aboutissement des projets  
enlevés d'énergie électrique
- la date de démarrage effectif  
des activités du projet

Au nombre des propositions et recommandations  
on peut noter :

- le démarrage effectif et sans délai des  
activités du projet par le soutien de l'État
- le non aboutissement des projets vers  
d'autres localités ou communes



Représentant des Jeunes

Ont signé :

Représentant des sages.

Narcisse K. AMAVI

~~MA~~  
yaovi MANDJI

Représentante des Femmes

~~MA~~  
Christine SOSSA



Le chef Village

DANSO KOFFI Norbert.

consultant

AFRAMI Pamecave



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot ..02

Village : KPODJI

Arrondissement : DENEVE












Date : 19/07/2024









Commune : DOGBO

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	ANANI Nouisse	Informaticien	97 90 20 75	
2	NOUMERO Benoit	Maçon	478 17856	
3	TCHERENY Sidon e	Cultivateur	52 362832	
4	FANENON Jean-Jacques	Électronicien Bâtiment	95-36-70-86.	
5	MADSI Gilbert	Chauffeur	98-43-44-79	
6	HOUKTO Athamase	Maçonnerie	53-87-45-68	
7	AMAVI E. K. Carlos	Peçon	4025 55 29	
8	FAMBO C. Lazare	E budisant	40 88 25 55	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	Mahoudaaba Rodrigue	Cultivare	56-20-9485	
10	YEHOUN Kouessi	Mémurier	67 13 07 72	
11	FANITCHE Koffi	Mémurier	51 00 20 21	
12	SOSSA Christine	Ménagère	-	
13	KOUDESSIA Emmameal	Cultivareur	56 63 84 55	
14	BALLOU Jephthé	Magasin	52 75 18 94	
15	ESSE Marie	Ménagère	96 59 83 19	
16	MADSI Boniface	E tudiant	96 26 22 53	
17	MADSI Yaozi	Cultivareur	96 36 36 78	
18	DOUKPO Sahime	Cultivareur	51 28 24 10	
19	COMLAN Jean	Cultivareur	97 15 76 18	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	KOMANDANI Rebeca	Sénetaine	68 97 2552	<del>K</del>
21	ASSOÛ Gisèle	Coiffeuse	-	Ama
22	MIRNIPO Cécelle	Coiffeuse	-	CJ
23	AKOKO Dorcas	Coiffeuse	-	<del>S</del>
24	AFANGNON Homère?	Cadhinateur	-	SAB
25	MADJI Germain	Plombier	97 86 24 46	<del>R</del>
26	DAMBOU KOFFI Norbert	Commerçant	96 09 15 66	JY
27	AGBONDON L. Philomène	Cultivateur	67 80 06 83	A
28	EDAH Casimir	Cultivateur	96 17 98 95	A
29	DJAHOUN GRASSOU Elisabeth	Cultivateur	90 65 94 48	A

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	BYRONOM DJIGBIDI	cultivateur	-	
31	MEZE WA GADU Bionveru	cultivateur	61540723	
32	<del>F</del> ANITOHOU Vincent	cultivateur	91288431 <del>96407541</del> 9607	
33	ZOHIGLORBO Antoine	cultivateur	93976174	
34	HOUNTODPE Chilo	cultivateur	61846516	
35	HOUNTIDPE Justin	cultivateur	-	
36	DAHOUË ABIA	cultivateur	-	
37	GANDUNGA Rosine	cultivateur	90249531	
38	AKOUWA Sidiane	cultivateur	9264494	
39	SENADIE Melchior	cultivateur	52876305	
40	ASSOGBA Catherine	cultivateur	87141455	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
41	KETHIVI Jean	cultivateur	67 14 14 55	
42	KAKPO CHIBA	cultivateur	96 27 75 68	
43	DAGOU Charles	cultivateur	-	
44	SOMAGNON Rosalie	cultivateur		
45	SOTTON Patricia	cultivateur		
46	ADDO Isidore	cultivateur		
47	AKAPO Priscilla	cultivateur		
48	KOMENOUFF Bertin	cultivateur		

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	12/08/24
Début de la séance	:	13h08
Fin de la séance	:	14h30
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	LOKOGOHOUÉ
Village/ quartier	:	LOKOGOHOUÉ
Lieu	:	1 <sup>er</sup> au Place publique
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : ANYAMI Panerace  
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de la Commune de DOGBO, Arrondissement de LOKOGOHOUÉ, Village de LOKOGOHOUÉ, s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés par les consultants. La parole a été donnée aux bénéficiaires pour leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS



Le premier intervenant N'DJOSSA Hilaire, a pris la parole et remercie les consultants, pour leur travail, il a soulevé des préoccupations:

- Est-ce que lors de la mise en oeuvre la population ou les Jeunes vont trouver du travail?

- Le projet prendra en compte de la baisse de courant dans la zone?

Le 2<sup>e</sup> intervenant, SOUWADAN Daniel, - Quant t'est-ce que les autres zones à forte densité du même village sera pris en compte?

Le 3<sup>e</sup> intervenant EDATH Paulant apres avoir salué l'équipe de consultants, a fait observer que plusieurs équipes sont déjà arrivés dans le territoire concerné concernant l'électricité

- La présente mission est-elle différente des autres?

- Si oui, pourquoi est-ce que les résultats vont réellement être obtenus.

Le 4<sup>e</sup> intervenant ABEBIANOU Samuel, remarque:

- Tous les besoins de la localité ne sont pas pris en compte quel est ce qui y a encore à faire?

- Y a-t-il des démarches juridiques formelles ou informelles à mener pour espérer quelque chose?



Des réponses ont été données par l'équipe de consultants aux différentes questions, allant dans le sens de la renouer qui recrutement de la main d'œuvre locale au cours des travaux, mais qu'ils n'ont pas compétence à se prononcer sur la part en compte des hameaux qui ne sont pas concernés dans l'échel plan réseau.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, toutes les parties prenantes ont adhéré favorablement à ce projet et souhaiteraient que les activités démarrent dans un bref délai.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Représentant des  
Sages

~~[Signature]~~

ERIC SOWADANI

Ont signé :

Représentantes de  
femmes

~~[Signature]~~

SOTCHOUME Yemissi

Représentant de  
Jeunes

~~[Signature]~~

HILAIRE N'DJOSSA

consultant

~~[Signature]~~

ANAMI Pancrace

Le chef du village

~~[Signature]~~

N'DJOSSA METONDO





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot .21.

Village : LOKOGODHOUÉ












Arrondissement : LOKOGODHOUÉ

Commune : DDGBO

Date : 12/08/24










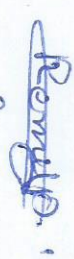
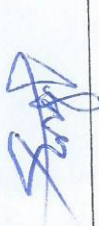
N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	N'DJOSSA Métonou	Exploitant Forestier	97 01 39 64	
2	SOWADAN Daniel	Cultivateur	97 50 73 23	
3	HOUEDE Élémentine	Revendeuse	59 44 19 22	
4	DANDJISSO Etienne	Maçon	90 29 09 17	
5	EDAH Parfait	Soudeur	96 07 39 91	
6	KOMAHOUÉ Basile	Coiffeur	90 03 40 03	
7	ANIWANDOU Brigitte	Ménagère	51 90 69 90	
8	DOTOU Béatrice	Ménagère	51 90 69 90	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	FANDE Sylvain	Cultivateur	01 23 62 85	
10	BLEOSSI Romain	Cultivateur	54 97 99 77	
11	DJADJA Antoine	Zémicjanman	69 33 60 70	
12	AGBEFIANOU Samuel	Etudiant	52 94 62 92	
13	KENDOU Rivette	Revendeuse	51 66 25 00	
14	KANA Nongisso	Cultivateur	97 01 39 64	
15	AGBEFIANOU Mahoulawé	Cultivateur	53 12 88 52	
16	AGBEFIANOU Cyprien	Cultivateur	97 43 50 35	
17	EKE Alexis	Soudeur	90 54 61 65	
18	KENDOU Maurice	Chauffeur	97 61 83 25	
19	ZINSDU Luc	Soudeur	57 11 17 80	





N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	AMEDOME Georges	Pasteur	07 54 82 72	
32	AGBEFIANOU Etienne	Cultivateur	44 33 69 87	
33	BLEOSSE Felix	Cultivateur	96 80 44 39	
34	KENDOU Serge	Chauffeur	41 36 80 01	
35	KENDOU Ayite	Instituteur	66 07 72 69	
36	EDAH Fulbert	Cultivateur	97 43 23 48	
37	DANGBOENON Benjamin	Mécanicien	51 17 75 20	
38	DANGBOENON Ferdinand	Mécanicien	98 20 06 52	
39	ASSOUTO Nathalie	Commerçante	07 56 90 04	
40	DANGBEONON Rémi	Chauffeur	01 15 76 37	
41	FIODEHINHOUN Béhanzin	Cultivateur	47 17 16 85	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	TOSSEU KOFFI Felicien	cultivateur	53 47 17 16	
43	SOSSOU Jeanier	cultivateur	62 41 68 27	
44	W/AADOUVO ADJO	cultivateur	06 45 62 86	
45	Codjo Hounkome	cultivateur	54 11 66 69	
46	TOSSEU Felix	cultivateur	67 89 29 50	
47	SOUWADAN Fidol	cultivateur	53 12 88 35	
48	SOUWADAN Victorine	cultivateur	97 43 50 45	
49	SOUWADAN Achille	cultivateur	97 23	
50	KOFFI Jean	cultivateur	66 57 83 22	
51	ASSOUVI Adrien	cultivateur	45 63 14 70	
52	KOFFI Yacou	cultivateur	52 76 77 72	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	15/08/24
Début de la séance	:	15h 22
Fin de la séance	:	16h 41
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	AVOMI
Village/ quartier	:	AGBEDRANFO
Lieu	:	Place Publique
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : ANANI Panceace  
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et sociale (EIES) de la commune de DOGBO, Arrondissement d'AVOMI, Village d'AGBEDRANFO, s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillé aux parties prenantes par les consultants. la parole a été donnée aux bénéficiaires pour exprimer les préoccupations



## B. QUESTIONS ET DEBATS

le premier intervenant Mr Jules TOFFODSI a pris la parole et remercié les consultants pour leurs travaux. Il a également salué cette initiative du gouvernement à travers le présent projet. Mais nous sommes impatient de voir le démarrage des travaux, et que ça trainent.

le 2<sup>eme</sup> intervenant, Mr Michel HOUNKALIN, il dit qu'il y a plusieurs équipes qui ont déjà pris par ici, et qui ont parlé des arbres qui sont dans l'embrise, etc. C'est les mêmes personnes.

3<sup>eme</sup> intervenant Mr DÉGBEY Eric, Quant à lui a soulevé des points selon lesquels il y a des zones de forte densité qui ne sont pas pris en compte, par exemple chez lui alors le nombre de personnes qui sont là non beaucoup.

les consultants ont ensuite pris la parole et apporté des réponses aux préoccupations des intervenants.

Par rapport à la 1<sup>ere</sup> intervention, les consultants ont rassuré celui qui s'y est tenu que les travaux vont démarrer, juste après les études. Par rapport à la demande du 2<sup>eme</sup> intervenant, les consultants ont

repondus par affirmation que ce sont les mêmes équipes, que pour chaque projet il y a toujours une étude d'impact environnemental et sociale.

Par rapport à la zone intervention, soulevant des zones à forte sensibilité qui ne sont pas prise en compte.

Les consultants lui ont rassuré que ce qui est sûr est que la vision du gouvernement est que le Bénin soit électrifié à 100% que d'être partiel que tout ou tard ces zones seront électrifiées.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Représentant des  
Jeunes



André C. HOUNSOULIN

Représentant  
des Aînés



Jean M. NOUMON

Représentante des  
femmes

Collette<sup>2</sup> ADOH

Le chef du village



Eke' HOUNSOULIN

Consultant



ANAMI Pancrace





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 2

Village: **AGBEBRANFD** Arrondissement: **AYEDOU** Commune: **DOGBE**

Date: **15/08/2014**

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1-	ADUNKANLIN Somagnon	conseil	97 84 19 54	<i>[Signature]</i>
2-	ADUNSTULIN Eke	cultivateur	67 62 69 43	<i>[Signature]</i>
3-	MDULEME Françoise	cultivateur	66 32 87 62	<i>[Signature]</i>
4.	ADUNKANLIN Michel	cultivateur	66 05 16 44	<i>[Signature]</i>
5-	ADUNKANLIN M. Jean	cultivateur	94 18 44 36	<i>[Signature]</i>
6-	TOFODDI Jules	Instituteur	92 87 51 36	<i>[Signature]</i>
7-	GANIATO Pierre	conducteur	68 34 34 70	<i>[Signature]</i>
8	FANDJI Marcelin	Maison	66 53 40 76	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
9	HOUNSSOULI Robert	Secours	66 509 735	<del>✓</del>
10	DIANTCHI Phosphile	Cultivateur	62 55 7887	<del>✓</del>
11	McCou Georges	Organisateur	54 83 65 74	<del>✓</del>
12	ABD Isidore	Cultivateur	52 00 54 05	<del>✓</del>
13	GNINATIO Clodechi	Managerie	67 08 19 93	<del>✓</del>
14	HOUJIN ANLI Clarine	Managerie	67 12 53 90	<del>✓</del>
15	WOENE Rodo	Managerie	64 88 32 70	<del>✓</del>
16	DEGBEY Eric	Cultivateur	9 61 5 67 29	<del>✓</del>
17	AFFI AMEGNAN GLO	Managerie	67 28 25 44	<del>✓</del>
18	KELEHOUN ME Ghantal	Managerie	67 65 85 67	<del>✓</del>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	EGUILLEHADI	Cultivateur	95549634	
20	AMOUNZOUNPFI	Cultivateur	62559967	
21	KOUSSIBA Sefoué	Cultivateur	-	
22	HOUNBOU Leloua	Cultivateur	-	
23	KHANNOU Cleoine	Cultivateur	57455349	
24	TOFFONSI Ahissoufou	Cultivateur	66534081	
25	DANSSI Romaine	Cultivateur	6982929	
26	DANSSI Eline	Cultivateur	66583904	
27	DANSSI DENIA	Cultivateur	69728263	
28	TOFFONSI Suvation	Cultivateur	<del>50</del> 908503	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
29	FADSI Melani	cultivateur	66 620458	
30	AGIOLL Jilione	cultivateur	44 44 9136	
31	DRAKOH Kheze	cultivateur		
32	ESSE Khuntapha	cultivateur	69 566969	
33	OUSSI Celestin	cultivateur	66 88 5095	
34	<del>OUSSI Celestin</del>	cultivateur		
34	ANOU SOUM Ecile	cultivateur		
35	LILU ADYMA	Artisans		
36	ANOU SOUM ASSOU	chauffeur	62 87 8581	
38	HOJEDE Thande	cultivateur		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
38	HOUNSOU LIN Lianda	cultivateur	67114 2009	
39	TAKOU Sogbe	cultivateur	9708 8099	
40	HOUAE DE Eugene	cultivateur	9607 9271	
41	ADOUNKAMIN Mounica	cultivateur	5973 7847	
42	BOCOVI ALHun	cultivateur	6649 4459	
43	DEGBE Lucien	cultivateur	97 357780	





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	05/03/2023
Début de la séance	:	09h 12
Fin de la séance	:	10h 55
Commune	:	KLOUEKAMMEY
Arrondissement	:	LANTA
Village/quartier	:	DEKANDJI, GBOWIME, LANTA, SAWANE, TOKAME - KPOE
Lieu	:	Arrondissement LANTA
Langue de travail	:	Adja, Fon, Français

Représentants du Consultant : ANANI PAMECARE  
ZANDAGA JOSUE

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Une séance de consultation publique a été réalisée au niveau de l'Arrondissement de Lanta, dans le cadre des travaux d'électrification des localités de Dekandji, Gbowime, Lanta, Sawane et Tokame - Kpode. Les axes en cours du projet a des enjeux socio-économiques et environnementaux dans le milieu, qui est considérant de prendre en compte dans la réhabilitation. Il est donc question de recueillir les avis et les préoccupations de la population dans la réhabilitation.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant monsieur KOBEARO Mabouchi a exprimé le souhait de voir la zone de marché de haute et basse électrique qui il serait intéressant de prendre cela en compte.

Le deuxième intervenant monsieur KAME Sedekem a quant à lui, commencé par remercier les élus locaux, saluer l'initiative surtout par ce qui est le conseil municipal. Ce pendant long temps ce sont les autorités qui prennent les décisions en haut, et en leur nom sans les en informer. Il a suggéré que les lignes électriques soient directement discutés avec les bénéficiaires afin de voir si cela est vraiment pertinent ou faut-il l'orienter ailleurs.

Le 3<sup>e</sup> intervenant Mr GBEBLE Raymond a voulu savoir si le projet a prévu l'éclairage des zones sombres de la localité.

Mr G. OSSA Gabriel a quant à lui rappelé la nécessité de l'identification des lignes, et des zones devant bénéficier du projet. Il a ajouté que chaque localité avait droit à un hameau et qu'il fallait identifier celle le hameau qui avait la population la plus élevée. Il est intervenu tant que chef village de Sekardji.

Monsieur HOUANON Vincent, chef village de Sakou a également suggéré que bien que le projet est prévu ramener le courant à Sakouma, les zones tel que : Dageridihore, Zokpadji, Abolgehore,

Haboue méritent d'être pris en compte pour de futurs projets.

Mon sieur LATE Norbert, CV de Bbowhmo a également fait remarquer que sur dix (10) localités que compte la localité, un (1) seul est électrifié et qu'il faut penser aux autres localités notamment: Latehore, Sognonhore, Mohotahore, Sokuhore, Odehore, Obelohore, Dehohore, Kpozomhore. Mon sieur SOADJOUY Fugbe, Conseiller a précisé qu'il y a des hameaux qui ne sont pas pris en compte dans sa localité, dont Kpohohore.

Mon sieur TCHINDRO Debra, Conseiller local de haute a appelé des zones prioritaires qui méritent de bénéficier du courant électrique: Fohoungodohore, Mont Soraï, Kouffonou, Kpote Zone du marché.

Monsieur LATE Naouche, a souhaité que tout soit mis en œuvre pour un accès effective à l'électricité à travers des poteaux et compteurs électriques et que ce ne soit simplement une extension de l'électricité dans leur localité.

Les Consultants ont ensuite apporté des réponses aux différentes questions. A la 1ère méoccupation dans le Cahier du présent projet il n'est plus possible de penser en compte d'autres zones non prévues, toutefois d'autres projet pourraient le faire. Aussi, les lignes actuellement prévues avec les géométries ne peuvent être sujet de modification. M. ABERNIE qui est chargé de la mise en œuvre du présent projet ne doit pas placer les lampadaires. C'est la responsabilité de la SREE. Dans le Cahier du présent

projet des localités et hameaux ont été déjà  
révisés, il n'est pas possible à cette étape de les  
modifier. Aussi l'Etat a en projet beaucoup  
d'autres projets d'électrification qui prendront  
pense en compte les localités tentées.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

À la fin des discussions, plusieurs  
points sont soulevés :

- Le réseau électrique à mettre en place ne  
couvre pas toutes les localités et hameaux
- Des lampadaires seront ils installés dans  
le cadre du présent projet
- Serait il possible de tirer les poteaux jusque dans  
les rues où il n'y en a pas.
- À quand le date de démarrage effective du projet.

Plusieurs propositions et recommandations ont été faites :

- la couverture par le réseau est le mieux de  
toutes les localités et hameaux qui manquent
- que des lampadaires soient installés au niveau  
des zones sensibles
- démarrage rapide du projet

- Réalisation effective des travaux
- Revue le plus de demandes du Compteur à la borne
- Collaboration effective des entreprises avec la population

CV Dekandji

*[Signature]*



Ont signé :

Représentante des femmes

*[Signature]*

66619748

GOSIA Gabriel

CV Lanta-centre

*[Signature]*  
Prisca ATTEKPAM  
61572243

Représentant des pays

*[Signature]*



Tchi'houndro Desire  
66119348

Conseiller communal

CV Tokamé kpodji

*[Signature]*

~~66119348~~  
95586300



Raymond GIBELE

Daniel ANOIN

Conseiller communal

Progbé

Représentant des jeunes

*[Signature]*

Conseiller  
*[Signature]*  
Joseph ZANMAGBA

Athanas ADAM  
97574819

*[Signature]*

LAYEYI K.H. Théophile

CV GBOWINE  
61371523



CV Saouané houégho

Norbert LAYEYI

6823054























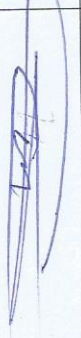



Projet d'Électrification Rurale (PERU)  
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC












Village : **BEKANSTI, GBOUWINE, SAWAME** Lot .....  
 et **TOKANTE - KRADI** Arrondissement : **LANTIA**  
 Date : **05/03/2023** Commune : **KLOUEKANMEY**

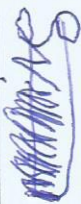



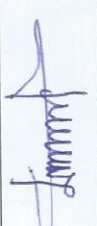
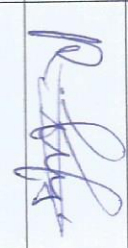


N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	G, BEBLE Raymond	Agri cultivateur	97514238	
02	ALIFA FRAKISOIS	Cultivateur	64518511	
03	ZINSON Germain	membrane	64311156	
04	KPARAGBO Rogation	Inst tuteur	97514600	
05	KODEDRE Mahoussi	Cultivateur	.	
06	SOTODSI Jamil	Soudieur	96097130	
07	LATE JAD	Cultivateur	✓	
08	LATE Alexis	Cultivateur	60951431	












N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	LATE Innocent	cultivateur	84 04 40 20	
10	LATE Vitice	cultivateur	86 43 74 39	
11	MITORPE Jérôme	cultivateur	64 11 75 30	
12	KISSOUE Roger	cultivateur	90 77 08 03	
13	MITORPE Agnès Gabriel	cultivateur	64 65 00 85	
14	KAME Séverin	cultivateur	97 51 43 00	
15	LATE Isidore	Eleveur	62 75 76 60	
16	KOUAGBÈDE Megan	cultivateur	56 21 99 16	
17	MITORPE Moïse	Electricien	52/37 52 18	
18	MAHOUSI Reine	Ménagère	✓	
19	NAGNONOU Hugnette	Ménagère	67 30 54 70	


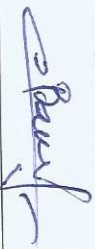







N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	KPOLIGBE Isaac	Cultivateur	98 54 92/08	
21	KPOLIGBE Moïse	Revendeur	64 86 42/58	
22	AMOUZOUN Pierre	Cultivateur	97 75 25 07	
23	GNANNAWI Bodji	Cultivateur	55 17 12/53	
24	ALAHEN <del>Josée</del> Fidéle		90 99 53 24	
25	AFFA André		53 57 53 12	
26	BABOU DI Kodjo	Cultivateur	64 62/21 06	
27	ATTOME Nicolas	Cultivateur	97 25 29 55	
28	ASSAHOTO Victor	Cultivateur	67 54 82/49	
29	ASSAHOTO Jean	Cultivateur	98 11 17 74	
30	TEHALEVO Jonas	Cultivateur	64 85 64 21	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	TOMAHOUÉ Domation	Cultivateur	60 87 73 87	
32	ADJAHOTO Jorels	Cultivateur	87 63 12 81	
33	EDAH Louis	Boko	40 12/38 64	
34	N'SOUGAN Gerard	Multitasker	94 61 26 78	
35	JOHOU Andree	Cultivateur	97 80 45 39	
36	ADJE Felicien	Cultivateur	97 42 67 52	
37	AWOMON S. STABID	Cultivateur	96 43 82 37	
38	TEHITHOUNDO Jesirei	Cultivateur	66 11 93 48	
39	TOMHOUE Yao	Cultivateur	-	
40	GOSSA Gabriel	Cultivateur	66 61 97 48	
41	LAYEVI Theysside	Cultivateur	69 39 16 85	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	LATÉ Norbert	cultricateur	61 37 15 23	
43	HAGNON Vincent	cultricateur	06 92 30 54	HH
44	ADJAHOTO Aimé	cultricateur	59 21 98 11	
45	DINDIN Daniel	Comptable Commerciaux & P	85 58 83 00	
46	SOSIHOUM Fioyobé	cultricateur	64 49 36 77	SS
47	ALLOFA JOHANNEN	cultricateur	63 70 00 09	
48	DSADJE Baniel	Instituteur	67 85 25 52 95 35 53 75	
49	MONOTO Roger	cultricateur	66 14 86 11	
50	HOUNDOJO Léon	cultricateur	95 19 05 80	
51	DOKPO Séverin	cultricateur	59 23 46 92	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	KANVEHO Kouim	cultivateur	94 10 0667	
53	TOTO Marcelin	cultivateur	94 72 98 83	
54	LATE Mahoumi	cultivateur	94 13 10 48	
55	LATE Daniel	cultivateur	68 85 78 99	
56	KAME Soglaola	cultivateur	97 83 02 17	
57	SOGADSI Adandjissou	Reveleur	61 69 32 16	
58	KAME Richard	cultivateur	56 90 28 97.	
59	SOHOUNGBE Serima	Menageuse	65 68 41 46	
60	LANSOUBE Noeline	Menageuse	✓	
61	TOHOUNGODO Djessine	Reveleur	97 51 41 79	
62	MOUWOTO Frederic	Reveleur	65 42 11 50	

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	MOWOTO Jodji	Munisier	96 13 55 05	
64	BOSSOU K. Sereuini	Reverendour	61 78 90 20	
65	ALOFA Aubin	Reverendour	94 52 18 59	
66	LATE Charles	Cultivateur	51 44 03 59	
67	ZONEREBEJI comlan	Cultivateur	94 65 99 88	
68	DATHOUETO Ferdinand	Cultivateur ZANAN	66 53 50 77	
69	EKPO Sokoébe	Reverendour	58 85 61 93	
70	ANANI Ponceau	Commissaire	97 21 92 72	
71	ZANANAGBA Josue	Consultant	97 26 10 27	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150  
localités du sud Bénin

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	06/03/2023
Début de la séance	:	18h32
Fin de la séance	:	19h18
Commune	:	KLOUEKANMEY
Arrondissement	:	ADJAHONME
Village/quartier	:	HOKLIWIME
Lieu	:	Place public
Langue de travail	:	Fon, Français

Représentants du : \_\_\_\_\_  
Consultant : \_\_\_\_\_

#### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de Hokliwime s'est tenue une séance de consultation publique. Au cours de cette séance les consultants ont présenté le contenu du projet, les avantages et les enjeux liés à la mise en œuvre de ce projet d'électrification. Il est donc question au cours de la dite séance de prendre les avis de la populations bénéficiaires leurs préoccupations et leurs attentes. Parole a ensuite été donné à ces derniers.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant M<sup>r</sup> ZEHOU Isaac  
après avoir remercié l'équipe de experts  
a soulevé des préoccupations relatives à la  
manière en compte de certaines localités.  
Il souhaite que des dispositions soient prises  
pour l'électrification totale de la localité.

Le 2<sup>e</sup> intervenant M<sup>r</sup> AMEETO a posé  
la question de savoir si les vœux seront  
pris en compte au cours de l'exécution  
et de faire tout possible pour les aider  
à concrétiser le projet.

Le 3<sup>e</sup> intervenant M<sup>r</sup> KIDJE Valentin  
rapporte à son relevé qu'il y avait une  
subordination dans la répartition des  
lignes au niveau de leur localité et que  
la politique comme ailleurs s'est mêlée  
au projet et que lui ne croit plus de tout  
si la réalisation effective du présent  
projet.

Le 4<sup>e</sup> intervenant Mme TOHE Yvonne  
a dans sa prise de parole cherché  
à comprendre si était déjà possible de  
commencer par donner des indices afin  
d'obtenir des compléments électriques et  
qu'il faudrait qu'il essaye de voir comment  
faciliter le processus d'obtention de  
compléments électriques.

A ces différentes préoccupations, les consultants ont apporté des réponses et fait observer qu'il ne s'agit en rien d'un projet à visée électorale et que par conséquent, cela n'est plus possible à cette étape de prendre en compte d'autres localités et ne pas faire un projet à la non plus pour le Département de Comptons Electriques.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Prendre en compte de toutes les hameaux de la localité
- Redirection effective du projet
- la non réalisation du présent projet d'électrification

En somme, le projet d'électrification est la bienvenue dans la localité la population souhaite sa réalisation effective et dans les meilleurs délais.

Ont signé :

Représentant des sages



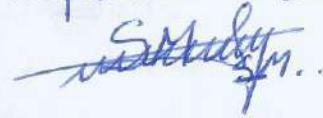
WANANKOU Osseni

Représentante des femmes



AKPA Essé

Représentant des jeunes



M. François SEGBEGNON



Expert  
Environnementaliste



Josué ZANDAGRA

Joseph S. KPADONOU

Expert Environnementaliste



Panerace ANANSI

Le S.A/Ady...



Eugène F. SOGBOE







Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 22

Village: HOHLVIME

Arrondissement:

ADSSAHONME












Commune:

KLOVEKANME

Date: 04/03/2023

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	TONASSE Pascal	Lavreur	63445840	
2	AKOUEBAHO Rodrigue	Reverend	95708881	
3	SOGNONNOU Gedeon	Cultivateur	55284628	
4	SEGBEGNON M. François	Maçon	64712185	
5	WANDONKOU O. Daniel	Cultivateur	60081540	
6	AMEDETO Alain	Technicien en GIS	96988413	
7	SOGNONNOU Karim	Soudain	90249796	
8	TOHE Yvonne	revendeuse	55634014	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	ZEHOU Isaac	controleur	6896 1866	
10	AFFO Epihanie	repondense	6600 05 05	
11	HONFIN Houfonde'	repondense		
12	HONFIN Tolochi	controleur	63600533	
13	TCHAE Georgehe	controleur	9842 16 30	
14	GBERATHIN Odele	repondense		
15	NOULEGBE Emelienne	repondense	993787.00	
16	WOUNSOU Hneriine	controleur	608703 19	
17	HOUNDO Gniel	controleur	602703 19	
18	YAKPAHOUN Jacob	Comma cant	9620 01-16	
19	DAKODOCH untophe	Conducteur	97-50-35-60	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	LOKOTCHE Marvis	cultivateur	60213291	
21	AGBONI Mathieu	Agent MOUV	95294640	
22	WANONKOU M. Aulin	cultivateur	91077886	
23	LOKOTCHE Mohamed	Commerçant	56061527	
24	KOI Jean	Commerçant	54826215	
25	HEHOUNBO Isidor	Soudain	64037078	
26	KPRABOND Victorin	Electricien	65084610	
27	KIDJE Velantini	Maçon	-	
28	KOTCHE Felice	Mecanicien	60918557	
29	WANONKOU Romain	Commerçant	-	
30	WANONKOU Gildard	-	-	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	KPABONDU Thomas	66433992	66433992	<del>ts</del>
32	GOUVERNI Arévisé	cultivateur	-	2
33	KPABONDU Yemankin	.11	55631716	Key
34	AHEDETO Aïca-doune	curier	98969814	<del>Key</del>
35	GBESETO Brice	Etudiant	94827667	<del>Key</del>
36	AKPA Essé	Revendeur	51913435	<del>Key</del>
37	SODOHOUN Germaine	Revendeur	94954068	<del>Key</del>
38	GNYNASSE Atole	Bombier	58605867	DS
39	WANDNKOU Léocadie	Revendeuse	-	DS
40	KPABONDU Bathémié	cultivateur	-	DS
41	KPABONDU André	commerçant	58278267	<del>Key</del>





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maitrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	05/03/2023
Début de la séance	:	16h2
Fin de la séance	:	17h31
Commune	:	LALO
Arrondissement	:	TOHOLI
Village/quartier	:	TOHOLI
Lieu	:	Arrondissement
Langue de travail	:	Kotafon, Jean, Français
Représentants du Consultant	:	ANANI Panceace ZANDAGBA Joseph

### A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le dimanche 05 Mars 2023 s'est tenue dans le village de Toholi, Arrondissement de Toholi, une séance de consultation publique dans le cadre des travaux d'électrification de la dite localité. La séance a démarré par la présentation des consultants les objectifs de la séance et le projet. Il est question d'écouter la population sur les enjeux environnementaux, sanitaires et socio-économiques de prendre les précautions et attentes de la population en vue de la mise en œuvre de la séance en compte dans la mise en œuvre de l'activité.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1<sup>er</sup> interviewé Monsieur AMEDETU Kasim, a tout d'abord remercié l'équipe de consultant a demandé si les travaux d'extension devraient prendre en compte toutes les hameaux de leur localité, sinon sur quelle base est ce que ceux retenus ont été choisis.

Le 2<sup>d</sup> interviewé Monsieur ZETAS Isaac a voulu savoir si ceux qui ont déjà les compteurs (conventionnels) peuvent les remplacer par les compteurs pré-payés par câble. Les long fils d'obtenteur à la S.B.E.

Monsieur KIDJE Valentin a quant à lui cherché à Compende, comment la population sera impliquée dans la mise en œuvre du projet, notamment dans la phase de réalisation.

Madame NOULEGBE Emilienne a voulu Compende si le projet sera affective ou si <sup>il est</sup> encore des promesses électoralistes.

Monsieur DA KOTO Christophe a commencé par remercier les consultants pour le travail et a suggéré que lors de la mise en œuvre effective du projet, que les populations ne soient pas exclues.

Monsieur GIBESSETO Bruce a demandé comment se fera le recrutement des ouvriers devant réaliser les activités, car il y a suffisamment de main d'œuvre disponible dans la localité pour leur faire le travail.

Monsieur GIMONMASSE Assou a voulu savoir si les compteurs qu'ils avaient pris et démontés

autres peuvent être déplacés, en se raccrochant directement aux poteaux piers dans le cas de la présente extension.

Aux différentes questions, les consultants ont apportés des réponses.

Par rapport à la question du premier entretien, l'équipe de consultant a répondu qu'il ne s'agit pas des critères qui ont motivé le choix des localités, mais que des hameaux doivent songer de l'énergie électrique que partout, les travaux ont été réalisés en consultation avec les chefs villages et élus locaux.

Concernant la 2<sup>e</sup> intervention, il est possible de remplacer les compteurs conventionnels par ceux propres, toutefois cela n'étant pas de ressort de la SBE ABCEAM mais celui de la SBE.

Aux questions relatives à l'implication de la population et au mode de recrutement, il a été expliqué que l'entreprise qui sera en charge de la mise en œuvre du projet a l'obligation de travailler en commun accord avec les élus locaux et de garantir le bien être des populations aux cours des activités. ~~ABCEAM~~ a-t-il le devoir de recruter le maximum d'ouvriers possible au niveau de la population locale.

Aussi est-il possible de déplacer les compteurs parallèlement installés à des Kelamothas. De leur maison, ce qui contribue à limiter les pertes et les pertes d'énergie.

Le présent projet n'est pas un fait politique, il a été initié sur la base d'un prêt obtenu au niveau de la BAD, dont les exigences ne



peuvent que faussés la mesure en cours effective  
du projet. Il n'est également pas possible de  
dire réellement la date de démarrage

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme les différents points soulevés se  
présentent comme suit :

— Être ce que le projet peut faire l'extension du  
réseau électrique dans toutes les localités de  
la Communauté

— Possibilité de remplacer les compteurs conventionnels  
par les compteurs à carte

— Implication des populations dans la mise  
en œuvre des activités du projet

— Problème de recrutement des ouvriers

— Besoin de démarrage des travaux et  
si ce n'est pas un projet pilote

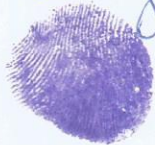
— Possibilité de mettre des lampadaires au  
niveau des zones sensibles

Plusieurs propositions et suggestions ont été  
également faites :

— Prendre en compte toutes les localités  
n'ayant pas d'énergie électrique dans l'arrondissement

- Réalisation effective des travaux et dans les meilleurs délais
- Implication de la population
- Installation des lampadaires au niveau des zones sombres
- Mettre en place un Comité de gestion pour le suivi des travaux dans l'exécution du projet.
- Recruter la main d'œuvre locale.
- La subvention des frais de branchements
- Tout mettre en œuvre pour éviter les accidents au cours des travaux.


Représentante des femmes




SOSSOUSSI Sidonice

Ont signé :


Représentant des Jeunes

  
AGIBANA Cyprien

Représentant des sages

  
AGIBASTI Noudehimer

Consultant

  
Panarace AMANS

Consultant

  
Sore ZANDAGBA



  
Victorin AHONSOUNDON



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot : .....

Village : TOHOLO

Arrondissement :

Date : 05/03/2023


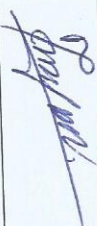









Lot : TOHOLO

Commune :









LALO












N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	HOUNKOU M. Frédéric	Eleve	55 22 2789	
2	ZOUNHONSI Justin	Cultivateur	60 28 3025	
3	AGBADJI Arnaud	Eleve	63 29 31 13	
4	GBADSI Sylvain	Cultivateur	97 80 47 63	
5	SOTONDI Selaphin	Cultivateur		
6	SOTONDI Rogier	Cultivateur		
7	DJOSSON Osear	Cultivateur	59 39 74 69	
8	ZOUNHONSI Bathelémy	Cultivateur		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	DJOSSEOU Julien	Coiffeur	95904310	<del>BA</del>
10	GBADESSI Jules	Cultivateur		
11	AHONSOUMON Théophile	Cultivateur	59626251	<del>TH</del>
12	SOTOHDSI Haïra	Culturière	60166559	<del>TH</del>
13	AHONSOUMON Harvé	Zélem	58387557	<del>TH</del>
14	ASSIVEDR Soglo	Cultivateur	53684369	<del>TH</del>
15	BOUNHONSI Alain	Cultivateur	64462636	<del>BA</del>
16	ZOUHATHSI Rémy	Cultivateur	94458996	<del>BA</del>
17	HOUNGAN Pierre	Cultivateur	97740999	<del>BA</del>
18	<del>AGBANNAN</del> Eyprien	Culturière		<del>BA</del>
19	AGBADJI Makélinou	Cultivateur		<del>BA</del>






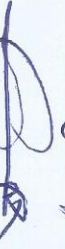





N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	D SOSSOU Olivier	Visionnaire	95 12 7869	
21	AGNILE Mace Bin	Cultivateur	96 29 63 13	
22	AGBODJI Koffi Aymard	Cultivateur	97 54 31 87	
23	AHOSSI Ignace	Carolien	61690852	
24	AGNILE Béatrice	Cultivateur	52 22 93 65	
25	SOSSOU Pauline	Cultivateur	56 58 21 86	
26	KPANDOU ABlaire	Cultivateur		
27	KPANDOU Virginie	Cultivateur		
28	ZOUANHOUSI Elène	Cultivateur		
29	GNAWI François	Cultivateur		
30	AHOSSI Maximin	Éleveur	95 63 53 85	




N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	KPRAYIDU Théophile	Cultivateur		IL <del>AKP</del>
32	DJOSSEOU Alexis	EBêve	95 65 90 79	<del>AKP</del>
33	AKLOMBESSI Abbanman	Cultivateur		AKP
34	HOUNHOU Samuel	Cultivateur		AKP
35	AGNILE Kanon	Cultivateur	99 44 87 66	MM
36	SOTONDISI Rogger	Cultivateur		AKP
37	AHOSSO Denankpo	Cultivateur		AKP
38	AKPO Virginia	Cultivateur		<del>AKP</del>
39	AZONVIDE Sika	Cultivateur		<del>AKP</del>
40	WOUKO Collette	Commerçante		AKP
41	HOUNGBAN Makhele	Cultivateur	66 77 29 86	<del>AKP</del>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	DOSSOU Anicet	Cu Peuvateur		
43	SOTONDSI Houmson	Cultivateur	52 76 73 04	
44	NOUGBO Banambé	cultivateur		M
45	AGBANHAN Benjamin	Ceiffure		
46	AGOSSOU Marlene	cultivateur		
47	SEXIBO Philomene	cultivateur		
48	TIKPO Seam marie	cultivateur	84 04 51 54	
49	AGBARDI Hyacinthe	Mechanicien	60 23 24 16	
50	HOUNHOU Assede Kon	cultivateur	86 17 04 54	
51	HOUNGAN Seaeq	cultivateur		LBS

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	N'DEIGNITHOU Augustin	Cultivateur	64643577	
53	HOUNGOUN Loyole	Cultivateur	52 28 23 61	
54	AHONSDUNON Benjamin	Cultivateur	57.97.0448	
55	SOINDJI Leon	Cultivateur		
56	YOSSOU Athasulle	Cultivateur	97 91 25 01	
57	AFAGNON pulko	Cultivateur	85 89 67 47	
58	YOSSOU Victorin	Cultivateur	63 81 23 99	
59	HOUNGAN Florent	Cultivateur	53 68 46 80	
60	AHOSSI Faisaint	Cultivateur	41 87 82 00	
61	N'DEIGNITHOU Severin	Cultivateur	97 25 36 94	
62	AHOSSO Daviel	Cultivateur	86 21 49 50	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	ZOUATHONSSE Antoinette	Cee Plutarque	11	
64	ZOUATHONSSE Eleine	Cee Plutarque	11	
65	AFFRAGNON Justice	Cee Plutarque	11 or	
66	AGUILÉ ROSSI	Cee Plutarque	11	
67	DELAHOUN Adyannisi	Cee Plutarque	11	
68	MELIKOUWATO Nyabeni	Cee Plutarque	11	
69	AROSSÉ Mabelte	Cee Plutarque	95635391	
70	Jossou Eidelme	Cee Plutarque	11	
71	IBG LA BEY	Cee Plutarque	11	
72	ZIKSSON Koussindok	Cee Plutarque	11	
73	AHOOU Seimasse	Cee Plutarque	11	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
74	LANGAN David	Cultivateur	919 71 6000	
75	DANKSIQH David	Ce cultivateur		DM
76	BOSSA Gbedemi	Ce cultivateur		P
77	DANKSI Bruno	Ce cultivateur	11	P
78	NSUABO Benverhe	Ce cultivateur	11	
79	HONKINAH Françoise	Ce cultivateur	733 4868	7BH
80	AHOSSI Gabriel	Ce cultivateur	6380 4960	<del>7BH</del>
81	AHOSSI Fermand	Ce cultivateur	948 15068	HEF
82	AHOSSI Gaspard	Ce cultivateur	12 9276	<del>HEF</del>
83	AHOSSI ZIMSSON	Ce cultivateur		S
84	SOSSOUSSI Sédoué	Cultivateur	9754 1850	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	02/08/21
Début de la séance	:	9h00
Fin de la séance	:	10h30
Commune	:	LALO
Arrondissement	:	LOKOGBA
Village/ quartier	:	LOKOGBA
Lieu	:	Maison du C.V
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : AYANI Pancrace

Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact et social des travaux d'électrification de la Commune de LALO, Arrondissement de LOKOGBA, Village de LOKOGBA, s'est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants.

La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires pour exprimer leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS



1<sup>er</sup> intervenant : BOUTRENDU Jean,

Pourquoi il y a de la latence dans le démarrage du projet ?

- Est-ce que lors de la mise en œuvre du projet nos jeunes pourront travailler avec les techniciens ?

Est-ce que les dispositions sont prises pour éviter les cas d'incendies ?

2<sup>em</sup> intervenant BOUTRENDU Nicolas

en prenant la parole a commencé par remercier l'équipe de consultants. Il a ensuite fait remarquer que la localité est traversée par le courant électrique et que malheureusement eux ont bien payé compte. Il a évoqué par le présent projet l'initiative du gouvernement qui a enfin passé à eux cet état de chose les obligeant à aller prendre des câbles électriques à des kilomètres parce que les usages qui y sont liés.

Le 3<sup>e</sup> intervenant monsieur YODDIA Mathieu a posé le problème de l'installation analogique des téléphones. Il a expliqué qu'il y a un manque de puissance de ligne dans la localité, vers les usages de télécommunications.

Monsieur DEBBO Ahmad qui est à lui a demandé que les populations soient prioritaires.

dans le recrutement des ouvriers  
des hauts fourneaux se fait sans autre  
clément sur les espaces avec les entreprises  
de relocation -

Les Consultants ont ensuite apporté des réponses  
aux préoccupations de la population.

Selon eux, l'un des objectifs de ce projet  
est de devenir le plus de population possible  
de relever les sites abandonnés, ainsi que  
l'industrie. Tout est en train d'être mis en  
œuvre pour que les activités puissent véritablement  
commencer.

Aussi ont-ils précisé que les activités sont  
concernées qu'il y a encore beaucoup de travail  
qui ne sont pas encore effectués, et à cet effet  
plusieurs autres projets viennent prochainement  
compléter le dispositif.

En ce qui concerne le volet relatif au recrutement  
de la main d'œuvre locale, les consultants  
ont précisé qu'il est prévu que l'entreprise ou  
l'industrie de recrutement le maximum d'ouvriers  
possible parmi la population locale, ce qui  
collaboration avec les services locaux.



### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme les différents points soulevés se présentent comme suit :

- implantation de compteurs de charges à des kilomètres de leur domicile
- plusieurs hameaux de la D. 201 sont hameaux
- les risques d'insécurité liés à l'installation (un à chaque des hameaux d'origine)
- le recrutement des agents se fera tout également parmi la population

Des suggestions et recommandations ont été également faites :

- Prolonger l'extension des bornes les hameaux non pris en compte
- favoriser le recrutement de la main d'œuvre locale
- demander effectif des travaux de électrification dans les meilleurs délais



.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Représentante des femmes

*[Signature]*

DAËTTE KEGBE

Représentant des sages

*[Signature]*

SIMON AKAKPO

Représentants des

Jeunes

*[Signature]*

SEVERIN GNAMINI

le chef village

KOUËSSI CV LOKOGBA

consultant

*[Signature]*

AMANI

PANCRACE DOHOU



*[Signature]*

KOUËSSI DOHOU





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot . 2..

Village : **LOKOGBA** Arrondissement : **LOKOGBA** Commune : **LALD**

Date : **02/10/2014**











N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	DOHOU KOESSI	CV	66 97 74 49	
2	MIWANOU Saverain	Vergariculteur	40 55 78 77	
3	DEGBEY B. Zamba	Cuisinier	69 94 52 92	
4	GNANINI S.F. Serehin	Cult	66 99 28 70	
5	BODRENOU Nicolas	Cult	61 75 30 03	
6	YOVOGA Zathieu	Cult	99 65 55 13	
7	BODSREHOU Jean	tailleur	54 82 73 88	
8	BODSREHOU Stanislas	Cult	64 15 81 57	

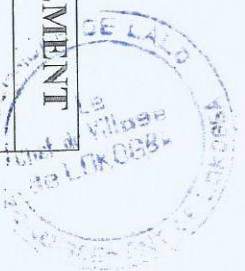
No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	MIEBETOH Jaqueline	Manager	58 27 92 00	<i>[Signature]</i>
10	AKPE Josephine	Manager		<i>[Signature]</i>
12	TOYOU Martine	Manager		<i>[Signature]</i>
13	AKPE Solange	Manager	80 80 24 22	<i>[Signature]</i>
14	GNANKOU Edouard	Cell	62.88.76.98	<i>[Signature]</i>
15	DEGBEY Komu	Cell	07.75.29.77	<i>[Signature]</i>
16	MAN. NIBHAKOU Sylvain	Manager	66 61 99 88	<i>[Signature]</i>
17	BODSRENOU KENNETH	Manager		<i>[Signature]</i>
18	KEKE N'Yamé	Manager	94-567215	<i>[Signature]</i>
19	DEGBE Frémén	Cell	67-683149	<i>[Signature]</i>
20	BODSRENOU KOU	Cell	44 64 21 81	<i>[Signature]</i>




N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
21	KAN DAN Elisabeth	Manager	62-16-68-57	<i>[Signature]</i>
22	KEKE Vietiane	Manager	56-58-24-70	<i>[Signature]</i>
23	ZINSEY Maloulei	Manager	57-41-09-75	<i>[Signature]</i>
24	FANAYON Rosine	Manager	69-37-28-88	<i>[Signature]</i>
25	AGL Linobien	Manager	61-37-14-29	<i>[Signature]</i>
26	NORMASSROU Létiane	Manager	66-64-70-61	<i>[Signature]</i>
27	BAVI Clémentine	Manager	91-23-22-82	<i>[Signature]</i>
28	ZAHIEL, Létin	Manager	62-88-59-84	<i>[Signature]</i>
29	TEHA CLAY, Brigitte	Manager	47-71-74-27	<i>[Signature]</i>
30	NIBOUKE Sébastien	Taillleur	63-75-4512	<i>[Signature]</i>
31	BOUKSRENOU Prima	Manager	42-92-49-66	<i>[Signature]</i>











No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
32	DAHOUE Steephine	Managerie	51.90.27.15	
33	NIBOUKE Victor	Plastrographe	97-88.97.37	
34	GDME DAUMI	Menuiserie	95.15.54.83	
35	AKAKPO Ababou	Managerie	47.46.90.96	
36	GDME Charles	Ceinturion	85.80.97.85	
37	TOSSEU Ametegnabo	Managerie		
38	KOUAVOU Roger	Cult	41.33.37.03	
39	GNANIKOUV Georges	Cult	60.47.49.91	
40	YEVU Alphonsse	Cult	66.58.40.85	
41	GNANIKOUV Jean	Cult	81.90.84.37	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
43	AMANTCHANDU Georges	Instituteur	9714 0850	
44	GNANIKOUV Apollinaire	cult	97 82 64 85	<u>Paul</u>
45	KPEYI Pascal	cult		<u>R</u>
46	TUTUY Seraphine	Menagère		<u>M</u>
47	KPEYI Seraphin	cult		<u>Ray</u>
48	AKAKPO Simon	cult	44 65 06 63	<u>Ray</u>
49	LOKOSSOU Yarnick	cult	97 60 84 01	<u>Jac</u>
50	GNANIKOUV Brice	cult	61 40 06 34	<u>Cult</u>
51	DOHOU Cyrille	cult		<u>Ray</u>
52	GNANIKOUV Paul	cult	97 43 23 75	<u>Ray</u>
53	KEGBE DAETIE	Menagère	94 39 53 49	<u>Es.</u>



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
54	KOUDE DJI GBANBU	cultivateur	58 47 22 57	
55	AMBU FOLICEN	cultivateur	67 86 55 87	
56	ADOMOU CECILE	cultivateur	97 50 72 56	
57	MBUWA DRBU BENJAMIN	cultivateur	97 51 64 16	
58	KEGBE ODETTE	cultivateur	51 27 86 54	
59	KOUVE DENINE	cultivateur	67 58 64 71	
60	AHLDUE KOUXAVI	cultivateur	67 77 28 66	
61	AHLBUE KOUHIN	cultivateur	67 58 64 71	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	04/08/24
Début de la séance	:	13h53
Fin de la séance	:	14h45
Commune	:	LALD
Arrondissement	:	ZALI
Village/ quartier	:	ZALI
Lieu	:	Arrondissement de ZALI
Langue de travail	:	ADJA, FON

Représentant du : ANANI Panceace  
Consultant : TOFODJI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de la Commune de LALD, Arrondissement de ZALI, Village de ZALI, s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux aux bénéficiaires. A la fin de la présentation, les consultants ont données la parole aux parties prenantes pour qu'elles expriment leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS



1<sup>er</sup> intervenant; Mr. VIDEKOM Prudence,  
Après la reconnaissance, il suggère que  
le projet a trop traîner, qu'ils ont  
l'impression que c'est du mensonge.

2<sup>eme</sup> intervenant. AGBEDE S. Marcel.  
- La mise en œuvre ou le démarrage de  
ce projet, a-t-il des impacts négatifs  
sur l'environnement?

le 3<sup>e</sup> intervenant Mr. DESAI Roch a  
quant à leur évoquer le problème de santé  
de l'environnement à laquelle beaucoup sont con-  
frontés dans la zone. Il s'interroge sur  
si le présent projet pourrait dans une certaine  
mesure contribuer à résoudre cela.

Monsieur HANKAM Calixte dans son  
intervention a cherché à savoir s'il y  
aura recrutement des jeunes sur le terrain  
et si la population serait prise en compte.

Différentes réponses ont ensuite été apportées  
aux préoccupations.

Concernant la première préoccupation; les  
consultants ont répondu que le site en œuvre  
selon le projet suit un certain nombre d'étapes  
qui pourraient paraître longues, toutefois



dans le cadre du présent projet beaucoup  
d'éléments ont été déjà franchis et que  
sa mise en œuvre ne saurait en cas de perte  
l'équipe de consultant ne saurait être avec  
certitude la date exacte de démarrage

A la réception relative à l'impact, les  
consultants ont rappelé que la réalisation  
des études du projet pourra être source  
d'impact, cependant toutes les responsabilités  
devront être prises par l'entreprise en charge  
des travaux pour limiter les impacts négatifs  
à cet effet un plan de gestion environnemental  
et social est élaboré dans le cadre de la présente  
étude et devra être respecté par l'entreprise.

En ce qui concerne le problème de savoir de terrain, les  
consultants ont répondu que la mise en œuvre  
du présent projet pourrait certainement contribuer  
à restaurer le savoir de terrain d'autant plus qu'il  
n'y aura plus trop de fuite d'énergie et donc  
la perte d'énergie au cours de son transport  
vers les ménages.

Il est fait référence à l'entreprise en charge  
des travaux de faire un recensement des  
commerces existants dans la zone



C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, les différents points soulevés se présentent comme suit :

- à savoir le démarrage effectif des activités du projet
- les différents impacts que le projet peut avoir sur l'environnement et la population
- le recensement des chèvres se fera I.P. au sein de la population

Des suggestions et recommandations ont été également faites :

- respecter les prescriptions en vigueur en matière de protection de l'environnement
- démarrage effectif des travaux dans les meilleurs délais
- donner priorité aux activités dans le

recrutement des jeunes.

Ont signé :

Représentante des femmes

*[Signature]*

Pascaline AVOWIME

Représentant des Jeunes

*[Signature]*

DESSOU ROCK D.

Représentant des Sages

*[Signature]*

Marcel AGBEDE

Consultant

*[Signature]*

ANANI Pancrease

Le chef Village

*[Signature]*

consultant



AVOWIMEN, Jérémie



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC











Lot 2..

Village : ZAL1











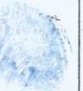
Arrondissement : ZAL1  
Date : 04/08/2014

Commune : LALD

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	AVOWITHE M. Jérôme	Instituteur	97-0584-21	
02	ABSAHO Alemem	Couture	53748785	
03	VIDEKON Prudence	Maçon	97-43-44-95	
04	DESSOU Aubin	Cultivateur	81-45-19-40	
05	DESSOU Elcio	Cultivateur	61-48-25-61	
06	AGBEDE S. Marcel	Instuteur	97-55-56-61	
07	BETHO Lobiyi. Hilaine	Bouche	63-76-69-03	
08	AVOWITHE Marcel	conduc-teur	64-54-66-43	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	ADJALLALA MARTIN	MARON	56-62-49-18	
10	DESSOU Rock Djibadi	Fongion	99-29-35-27	
11	SODOKIN Yeidefa	Cultivatrice	99-29-35-27	
12	DESSOU Sosiane	Ménagère	63 37-45 79	
13	DESSOU Marc	Revendeur	-	
14	AVOWIME Pascaline	Nemleuse	96-12-92-02	
15	ATEGOUN Léonia	Couturière	62-09-45-03	
16	AHOSSI Assiba	Côiffeuse	-	
17	BEHO Vigué	Ménagère	-	
18	AVOWIME R. Rogation	Touilleur	96-18-07-40	










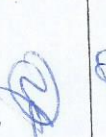
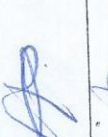


N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	BEHO S- Marcel	Boucher	-	
20	HANKAN Calixte	Gongonheur	-	
21	AVOWIME Antoine	Cultivateur	64 77-2175	
22	TOHOUDE Prisca	Couturière	-	
23	DAASSI Marie	Cultivatrice		
24	DAGNIHO Rose	Managère		
25	ADJIBOÏTEHA Augustin	Maçon	61-32 64 62	
26	ADJIBOÏTEHA Sélamu	Ménagère		
27	DESSOU Elias	Tailleur		
28	BILLO Francis	Mécanicien		
29	BEHO Lydie	Ménagère		



No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	<del>TO</del> THELIE Hylketen	centric		<del>TH</del>
31	DESSOU Jemini	conducteur Hubs		JH
32	BELTA Romée	cultivator		JH
33	ADJAHAM Bistane	manager		JH
34	MUNAKON Riana	Revanben		JH
35	MIRANOU Victor	Cultivator		V
36	DESSOU Epiphane	Etravail		<del>JH</del>
37	KPOGBA Ignace	conducteur Hubs		KD
38	BELTA Roger	Cultivator		JH
39	KPDGBA Christian	coiffeur		JH
40	AGICLINOU Gweneke	plasma		JH



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
41	ABOUH S DU MICOLAS	cultivateur		
42	AGBAH AKOU KEKE	cultivateur		
43	LAPIH AZIZ	cultivateur	9554 2860	
44	SDDDKIN Achille	cultivateur		
45	SDWADAN Melhan	cultivateur	66 42 4482	
46	AIGBTON Bosine	cultivateur		
47	Aïtcheine domnee	cultivateur		
48	SOSSOUKPE Diane	cultivateur	-	
49	MAKOUHOU Charles	cultivateur	-	
50	KOUKPO Pascal	cultivateur	94 34 3880	
51	SOHOU Marcel	cultivateur		







MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Date	:	05/08/2023
Début de la séance	:	14 <sup>h</sup> 05
Fin de la séance	:	15 <sup>h</sup> 10
Commune	:	TOVIKLIN
Arrondissement	:	ADJIMO
Village/quartier	:	ATCHADOME
Lieu	:	Maison chef village
Langue de travail	:	Fon, Français

Représentants du  
Consultant

: ANANI Panceace  
ZANAGBA Josue

**A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE**

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification dans l'Arrondissement d'Adjimé s'est tenue une séance de consultation publique. Au cours de cette séance, l'équipe de consultant a présenté le contenu du projet, les enjeux environnementaux sanitaires, socio-économiques. Il y'en est suivi de la phase de recueillement des perceptions, besoins et avis des populations sur la mise en œuvre du projet.

## B. QUESTIONS ET DEBATS

Monsieur KAKPO Gabriel, premier intervenant a commencé par remercier l'équipe de consultants et le gouvernement pour avoir pensé à leur localité par le présent projet. Il a ensuite voulu savoir si à la fin, le gouvernement va faire subventionner les demandes de Comptes par un accès facile.

Le 2<sup>e</sup> intervenant monsieur SOTOU Herpols voulait savoir ce qui est prévu pour les personnes dont les biens seront touchés par les travaux d'extension.

Le 3<sup>e</sup> intervenant monsieur SOSSOU Richard a souhaité que le projet prenne en compte plus de zone que ce qui est actuellement prévu car les populations souffrent beaucoup et qu'il y a également problème d'insécurité. Il a vivement recommandé que le projet ne soit abandonné en cas de réajustement.

Le 4<sup>e</sup> intervenant monsieur DOGO Patrice, a également notifié qu'il reste encore beaucoup de villages qui n'ont pas de courant et qu'il faut penser à eux.

Le 5<sup>e</sup> intervenant ADASI Salaman a souhaité que les populations soient impliquées dans la réalisation effective du projet et qu'il faudrait que les responsables respectent les us et coutumes de leur village au cas de leur séjour.

Les consultants ont ensuite apporté des réponses aux différentes préoccupations.

Par rapport au premier entretien, il est possible que le gouvernement veuille substituer les données de Compteur, toutefois cela ne relève pas de la mission des Consultants ni de l'ABERME. Concernant la préoccupation du 1<sup>er</sup> entretien les consultants ont rassuré la population qu'il y avait actuellement sur le terrain des agents enquêteurs qui sont chargés d'identifier les biens susceptibles d'être affectés par les travaux d'extension et de recueillir des informations qui contribueront à interroger les propriétaires de ces biens. Donc ces personnes seront des bénéficiaires du démantèlement effectif des Muxux.

Au préoccupation du 3<sup>e</sup> entretien, il a été rassuré que la mise en œuvre du projet sera effective et que le financement a été déjà accordé par le BAD et qu'il a des exigences. De plus avec la riposte du gouvernement actuel, tous les projets ont à leur terme. Les localités restantes pourront être prise en compte dans le cadre de futurs projets d'extension.

Le 5<sup>e</sup> entretien a également été rassuré que la population sera impliquée à la mise en œuvre effective du projet et que l'entreprise qui sera recrutée par les Muxux a l'obligation de travailler avec les élus locaux. De plus le matériel de main d'œuvre à utiliser sera recruté localement. Les entreprises ont un certain nombre d'agents et se sont de conduite à respecter, qui les oblige à ne pas heurter les us et coutumes des localités dans lesquelles elles vont travailler.

### C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, les différents points soulevés se présentent comme suit :

- Subventionner les compteurs pour un accès facile à tous
- Qui est le qui est prière pour les propriétaires dont les biens seraient affectés
- Que le projet ne soit pas abandonné
- Quel est le point des autres localités et hameaux par rapport à l'extension
- Faire l'extension du réseau électrique dans tout le village
- Le respect des us et coutumes du village au cours de la réalisation des activités.

Plusieurs propositions et recommandations ont été faites :

- Autorisation pour la réalisation des travaux
- Prolongement du réseau électrique pour que toutes les populations soient satisfaites

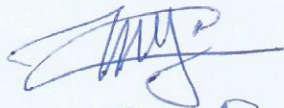
- Associer les autorités locales dans la réalisation des travaux
- Pérenniser les us et coutumes de la localité
- réduire le coût de prise de compte pour permettre à tout le monde de s'en procurer
- Veiller au recrutement de la main d'œuvre locale
- réalisation du projet dans le délai
- réduire les impacts négatifs du projet.

Représentant des sages

Ont signé :



Représentant des Jeunes Bernard DAYOUCI



DoGo Patrice



MOU DO Kolette  
Représentante des femmes



Nini Nouwade GBONDJE



Consultant



Domé ZANDAGBA

Consultant



Panerose ANA



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot : .....

Village : ATCHIDOME

Arrondissement : Date : 05/03/2023

Lot : AB51180







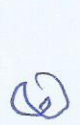




Commune : TOVIKLIN

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	SOUYANOU Damiel	Reverendaire	64 96-1658	
2	ADANSI Ebepe	Cultivateur	✓	
3	EKO KOU DOUVO	Cultivateur	65-19-43-13	
4	AFROUZOU Gildou	Cultivateur	94-790555	
5	AFROUZOU Racems	Cultivateur	✓	
6	DAKODOVI Gabriel	Cultivateur	94 473709	
7	SASSOU Riebert	Reverendaire	94 906634	
8	KAKPO Gabriel	Cultivateur	✓	








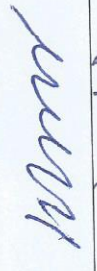



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	DOGBALOU Clement	Rescindant	97-96-62-36	MM
10	DAPPOU Jean	Cultivateur	/	S
11	EKO TEHEDEKE	Cultivateur	96 62 58 55	BN
12	DAPKODOVI Vincent	Blanchisseur	64.19 49 36	SN
13	DAPKODOVI Vidoua	Cultivateur	95 47 32 23	EL
14	KOUTADO Halouchi	Eglise	/ /	TL
15	SOTOU Leonard	/ /	/ /	SN
16	KOUTADO Guatien	Cultivateur	/ /	SN
17	KOUTADO Estelle	Cultivateur	/ /	SN
18	LEGBE DE Ambroisine	Cultivateur	/ /	SN
19	KOUTADO Solielle	Cultivateur	/ /	SN











N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	KOUKOUAKPO Edmond	Tailleur	6350 4361	
21	SOKPE Leon	Cultivateur	62 3106 58	
22	TOHOUNDO Denis	''	97 28-73-99	
23	SOSSOU DJIGLIE	''	958 188 52	
24	DAYOU Gickan	''	6053 9115	
25	TOHOU ROYHOUD	''	9504 9179	
26	DAYOU MARRADE	Bandeur	9733 6795	
27	ADANSI HOUENON	Cultivateur	''	
28	KOUKOUAKPO Sognouhou	''	''	
29	ZANHOUE Coelis	''	''	
30	SOSSOU Richard	''	6691 4872	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	HODJHOUS collette	Heraniyère	—	
32	TOIHOU Samoa	Cultivateur	93 26 17 88	
33	SEBIO KRINIIN	Cultivateur	11	
34	KODJOU VIEWE	Receveuse	64-96-21 13	
35	BOSSEU Elise	Receveuse	95 92 66 60	
36	TETOUNDO Felix	élève	64 88 96 81	
37	AFFO Micheline	Receveuse	11	
38	Moude collette	11	98 68 20 98	
39	SouwAVOU Collette	11	94 19 61 71	
40	SOSSEU Christian	Cultivateur	—	
41	E GUE Valégyman	Cultivateur	94 58 72 44	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	EGUE Christine	Ménagère	/	NAF
43	DAXOU KOFFI	Masseur	58257200	<del>NAF</del>
44	HERBERTOUE BRADÉ	Cultivateur	/	/
45	YERBOU Abelaie	/	/	/
46	ZANHOUE Fidèle	/	/	/
47	DIOU, Madouma	/	/	/
48	DOGO Patrice	/	94716321	<del>NAF</del>
49	MEHOUKITCHI TCHENGHOUS	/	/	<del>NAF</del>
50	ADANSI DENAHOU	/	95-67-57-39	/
51	ADANSI HYASINTE	Zéni	94648649	/

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	ADASI Solomon	Cultivateur	96351465	
53	HOKPOVI Gevend	Cultivateur	95444767	
54	ADANSI Prune	11	94319687	
55	DISOHOU AFFI	11	-	
56	AGBLA Samade	11	-	
57	Prune AFFAWA	11	11	
58	ATHOUKRE Marcelin	11	95688194	
59	ALOMABOU DAGIBESSI	11	-	
60	Prune Tenemipue	11	-	
61	ADANSI Polagne	11	6017.37.70	
62	GUESEBOU Thameuba	11	52767056	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	SODOGA NORGRAT	Recommandeur		
64	ADASSI Emmanuel	/ /		
65	ADASSI Tomalane	/ /		
66	SOGLOHOUN Victorine	/ /	6560 9803	
67	ADASSI Bernard	Cultivateur		
68	SODOGA Gortisa	/ /		
69	SAYON Theodore	Cultivateur		AHH
70	DAYOU Bernard	Cultivateur	97276643	
71	ANANYI Ponceuse	Cultivateur	97279272	
72	ZAMINDAGBA Josue	Consultant	97260027	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	21 Juillet 2014
Début de la séance	:	17h03
Fin de la séance	:	18h30
Commune	:	TOVIKLIN
Arrondissement	:	AYEDJIN
Village/ quartier	:	DANDJEKPOHUE
Lieu	:	Maison du CV
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : ANAMI Panceace  
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de la Commune de TOVIKLIN, Arrondissement d'AYEDJIN, village de DANDJEKPOHUE, s'est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires pour exprimer leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS



le premier intervenant Mr SANDJEKPO Raymond a pris la parole et remercié les consultants pour leur travail. Il a également salué cette initiative du gouvernement à travers le présent projet. Il a ensuite fait remarquer le fait que plusieurs équipes étaient déjà passés pour leur faire de pareil promesse, et que jusque là ils n'ont rien constaté. Il espère que cette fois ci serait la meilleur et que ce n'est pas à but politique.

Le 2<sup>eme</sup> intervenant, Mr KOGLOUE Jacob a rappelé qu'ils ont reçu la visite d'une équipes de topographe ou geometre qui sont venus pour faire des marquage.

Le 3<sup>eme</sup> Mm TOHDUN Léa, a poser la préoccupation selon laquelle à quand serait la réalisation effective du projet.

Les deux locaux, quand à eux, salué l'effort du gouvernement à travers le présent projet, mais ont soulevés des points selon lesquels il ya des zones de fortes sensité qui ne sont pas pris en compte.

Les consultants ont ensuite pris la parole et répondu aux diverse préoccupations des un et des autres.

Par rapport à la 1<sup>er</sup> intervention, les



Consultants ont rassuré celui-ci que le projet ne serait pas un éléphant blanc et que la présente étude est la dernière étape à réaliser avant la phase de la mise en œuvre. Ils ont également fait savoir à la population que ces études sont des exigences des bailleurs.





.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Représentant des Sages

KDGLOE LOJJINOU

Représentant des Jeunes

~~Signature~~

DANDJEKPO

Abel Marius

Représentante des femmes

~~Signature~~  
TOHDOUN Aléa



Consultant

~~Signature~~  
AMANI Panuace

le chef village

~~Signature~~

N'SOUGAN KAKANAKOU

Kakanakou N'SOUGAN

Consultant



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 22

Village: DANDSEKPOHOUÉ

Arrondissement: AVEJOÏN

Date: 21 juillet 2024








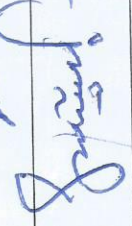



Commune: TOVIKELIN














N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	N'SOUGAN Kakanakoe	CV	67602415	
02	KOGLoue Séverin	Cultivateur		
03	SAGBO Kefthoe	Cultivateur	67602415	
04	DANDSEKPO Raymond	conseiller	65M5464	
05	Richard	conducteur	40434310	
06	KOGLoue Céline	ménagère		
07	DSAHO TO Danmonfin	Revendeuse	64361829	
08	GBESSETO Bernadette	couturière	65513017	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	KOMHANDAN ledème	Ménagère		
10	MERBOUT Céile	e Ménagère		
11	KENADDO Rore	" "		
12	DAKPE Martine	" "		
13	KEDJI Louise	" "		
14	DANDJERPO Samuel	conducteur	58606018	
15	KOGLUVE jacob	conducteur	51418558	
16	BESSAN Chantale	Ménagère	84590802	
18	TATOUERIS Chaupeun	cultivateur		
19	KETHADDO Yvette	Ménagère		



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	DANDSEKPO Martine	Ménagère	45 00 11 59	
21	DANDSEKPO Edouard	Secrétaire EPP	94 30 27 89	
22	KOHANJAN Agathe	Ménagère		
23	SEVERIN Angèle	" "		
24	GBOYOL Christine	" "		
25	DANDSEKPO Clementine	" "		
26	SOSSOU Rocardine	" "		
27	DANDSEKPO Jemathan	Eleve	65 20 69 87	
28	HOUVASSO Charlotte	Ménagère		
29	KPLIKPAZON Lucia	" "		
30	N'ISOUGAN Sylvain	Conducteur	94 59 08 02	













N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	DANDJERPO Paulin	Conducteur	87331370	
32	DANDJERPO Faustin	Cultivateur	58065285	
33	TOSSENOU Blandine	Ménagère	58665286	
34	DANDJERPO Gnomwankou	Cultivateur		
35	DANDJERPO Toussaint	Bouvier	65363677	
36	KOUADJIE Chantale	Ménagère	62557293	
37	LODEJTI Désiré	Tailleur	64509728	
38	GNANHO Gydémou	Ménagère	97214123	
39	AVLE Houémirza	" "		
40	SEWADÉ Jean	Éleveur	40102581	
41	SEWADÉ Vincent	Cultivateur	95519453	







N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	<del>FOR</del> TOHOUN Lela	Reverendeur	64643991	<del>FR</del>
43	HOSSOU Vidéva	Ménagère		✓
44	SEDO Léonia	11 11	65985035	<del>FR</del>
45	KOGLoue Vincent	Cultivateur	98548900	✓
46	DANDJERPO Hénore	Cultivateur	63857970	+
47	KOGLoue Clément	Cultivateur	58065286	✓
48	DANDJERPO Maruis	Reverendeur	63415118	<del>FR</del>
49	DANDJERPO Tranquille	Reverendeur	95059285	<del>FR</del>
50	AMANON Abouga	Ménagère		✓
51	DJOUHA Cruthehouan	Commerçant	41817841	6
52	HOUEHOUÉ Malie	Ménagère	47470142	<del>FR</del>



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
53	GOSKION Bernadine	Menegere	-	
54	HOSSOU Sidonie	cultivatrice		
55	ZINSSOU Irena	cultivatrice	44456350	
56	GBEKODACH Marieme	cultivatrice	68678864	
57	Patrice DANDJEKO	cultivatrice	45006547	
58	Daniel DANDJEKO	cultivatrice	44696303	
59	EITCHE Palasie	cultivatrice	98064818	
60	MISOUNGAN Victor	cultivatrice	55212664	
61	MISOUNGAN Olivier	cultivatrice	-	
62	YEVE Delle Charlotte	cultivatrice	58813554	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	DR HDU Tchearom Bourard	cultivateur	96 15 29 29	
64	DR HOUYENALIN Ismael	cultivateur	66 24 44 20	
65	POSSIAN D. Toussain	cultivateur	84 10 85 48	
66	DANDSEKPO Gaston	cultivateur	63 41 88 39	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

\*\*\*\*\*

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

\*\*\*\*\*

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	07/08/24
Début de la séance	:	15h30
Fin de la séance	:	16h45
Commune	:	TOVIKLIN
Arrondissement	:	TOVIKLIN
Village/ quartier	:	TOVIKLIN
Lieu	:	Maison du Cv
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : ANANI Pancrace  
Consultant : TOFODJI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'Impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de la commune de TOVIKLIN, Arrondissement de TOVIKLIN, Village de TOVIKLIN, s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires.

B. QUESTIONS ET DEBATS



Au regard de tout, le premier intervenant prend la parole et dit ce qui La population du hameau de FANGNONHOUE est satisfaite de chose apporté en son sein par le réseau d'électricité afin qu'on puisse jouir pleinement des différents besoins en électricité.

La seule chose à laquelle nous renonçons est la ligne d'implantation de passage des poteaux et les fils en base tension dans l'avenir. La population étant informé à l'avance de la réalisation d'une piste rurale, a laissé un couloir de passage pour cette piste rurale et s'est décalé de couloir.

Maintenant nous avons constaté avec amertume et chagrin que la base tension ne prend pas en compte ce couloir réservé à la piste rurale. Cette base tension prend en compte nos pauvre agglomérations

Sur ceuse, nous invitons les consultants à faire une descente sur les lieux afin qu'on puisse ensemble faire une correction. Veuillez bien prendre en compte notre doléance.

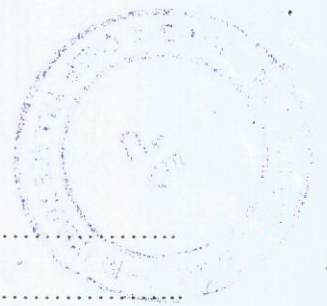
Le représentant des jeunes

FANGNON FOU Bertin 95.06.0800



A la suite des interventions le chef village a rappelé que la population de TOVIKLIN attend impatiemment la mise en oeuvre de ce projet d'électrification.

Le groupe de consultant a par la suite fait état des observations aux différents préoccupations exprimées sans leur intervention ils ont fait préciser que les lignes qui ont été tracées ne l'ont pas été sans l'aide des délégués du chef village et que ces habitants les abandonnent qui ont orienté les élections en son temps dans le cadre du réseau dans la localité. Toutefois si l'emprise de la ville n'a pas été prise en compte et que les lignes passent majoritairement par les concessions, ce n'est pas encore tard, cela pourrait être corrigé d'une manière en ordre d'attente des travaux.



C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A la fin des échanges, la remarque qui a été faite<sup>st</sup> que toutes les parties prenantes ont adhéré agréablement le projet et souhaiteraient que les activités démarrent sans un bref délai.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ont signé :

Représentant des sages



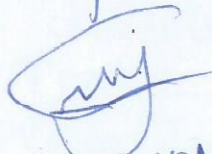
Fangnon Ieri Emmanuel

Représentant des Jeunes



FANGNON Fore Bertin

Représentantes des femmes



FANGNON Helene

Consultant



ANANI Pancrease

Le chef village



Maurice S. FANGNON

Consultant



Projet d'Électrification Rurale (PERU)








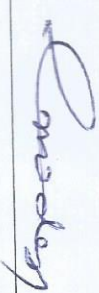
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

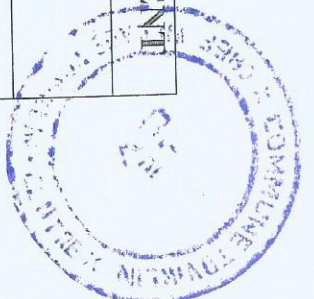
LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Village : **TOVILKILIN** Lot : **2**  
 Arrondissement : **TOVILKILIN** Commune : **TOVILKILIN**  
 Date : **Mercredi 07 Aout 2014**












N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	FANGNON S. Maurice	CV	40491108 / 94532322	
2	FANGNON DEVI Emmanuel	cultivateur	65535516	
3	FANGNON F. Bertin	Entrepreneur Agricole	95060800	
4	FANGNON Horant	Transporteur	44448813	
5	AGOUNO Clement	Maçon	62224316	
6	FANGNON Chadrack	Elueur	99707218	
7	KOME Joseph	Enseignant	87052646	
8	AGBON Apollinaire	Re	95270873	














No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9-	FANGNON Michel	Moussier	57802326	
10-	YEBOU Komi	Boutiquier	64052054	
11-	SOSTA HOUN Genere	Estheticienne	47395197	
12-	FANGNON Romaric	Transporteur	53133972	
13-	FANGNON Leon	Cultivateur		
14-	KOUSSI Abia	Revendeuse	45614700	#
15-	KOMASSOUN Houefa	Revendeuse	65052633	
16-	FANGNON Abraham	-	-	
17-	MESSO Lati Beaugard	Qultivateur	4817047	
18	FANGNON Modeste	Rouleur	55222207	









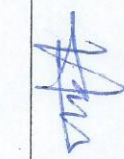


N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19-	FANGNON Jean Marie	Elève	-	
20-	FANGNON Steve	Elève	-	
21-	FANGNON Jérémie	Elève		
22-	FANGNON Patricia	Reverendeur	-	
23	FANGNON Cyprien	Enseignant		
24	FANGNON Chantale	Managère		
25	FANGNON Juste	Managère		
26	FANGNON Fidèle	Managère		
27-	FANGNON Delphin	Mécanicien		
28-	FANGNON Athoungbe	Mécanicien		
29-	FANGNON Hélène	Cuisinière		



No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMERGENCY
30-	FANGNON Léon Jure	Cultivateur	5780 23 26	
34-	FANGNON Modeste	Cultivateur	54 45 45 83	
32-	FANGNON Béatrice	Maçon		
33-	GREGBI Félicie	Manuïsier		
34-	SOSSA Hervé	Membre	64 0552 12	
35-	FANGNON Maruis	Revencheur	68 44 39 32	
36-	FANGNON Laurent	Cultivateur	-	
37-	FANGNON Houlette	Cultivateur	-	
38-	FANGNON N <sup>o</sup> deya Guy	Cultivateur	-	
39-	SOSSA Hervé	Cultivateur	64 0552 12	
40-	AGBEVD Faustim	Cultivateur	65 2644 70	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
41	AGUI Semphien	Environnementaliste		
42	AGUI Poutine	Agent FAB		
43	AGBEVO Pison	Cultivateur		
44	LEOMADAN Syfina	Apprenti		
45	SERINADE ABILE	Apprenti		
46	TCHÉAGAN GORAND JOHN	Commerçant	96 15 25 25	
47	EDAH Pauline	Manager		
48				



## **ANNEXE 3 : Clauses environnementales et sociales à insérer dans les dossiers d'appel d'offres des entreprises en charge des travaux**

Les présentes clauses sont destinées à aider la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)

afin qu'elle puisse intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socioéconomique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Ces clauses reflètent les Directives Générales de la Banque Africaine de Développement en matière d'Hygiène, Environnement et Sécurité. Elles seront applicables au sous-projet et doivent également être incluses dans le contrat des travaux. Les entreprises en charge des travaux de construction de la ligne devront aussi se conformer avec les dispositions et les principes du HSSE guideline de la Banque Africaine de Développement.

### **a. Dispositions préalables pour l'exécution des travaux**

1. Respect des lois et réglementations nationales :

la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) et ses sous-traitants doivent : respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

2. Permis et autorisations avant les Travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du sous-projet: autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunt), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publiques), de l'inspection du travail, les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, la **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)** doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

3. Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, la **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)** et les entreprises en charges des travaux doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du sous-projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

4. Préparation et libération du site

**La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)** devra informer les populations concernées avant toute activité du sous-projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, les entreprises doit s'assurer que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayants-droits par le Maître d'ouvrage.

Libération des domaines public et privé : la **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)**

doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

#### 5. Programme de gestion environnementale et sociale

Les entreprises en charge des travaux doivent établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'ouvrage, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier qui comprend: (i) un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement de la base-vie et les différentes zones du chantier selon les composantes du sous-projet, les implantations prévues et une description des aménagements ; (ii) un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ; (iii) le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ; (iv) un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accidents majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

#### **b. Installations de chantier et préparation**

#### 7. Normes de localisation

Les entreprises en charge des travaux doivent construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement, de préférence dans des endroits déjà déboisés ou perturbés lorsque de tels sites existent, ou sur des sites qui seront réutilisés lors d'une phase ultérieure pour d'autres fins. La **Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE)** doit strictement interdire d'établir une base vie à l'intérieur d'une aire protégée.

#### 8. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Les entreprises en charge des travaux doivent afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST-MST/SIDA et le COVID 19 ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Les entreprises doivent sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST-MST/SIDA et le COVID 19.

#### 9. Emploi de la main d'œuvre locale

Les entreprises en charge des travaux sont tenues d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

#### 10. Respect des horaires de travail

Les entreprises en charge des travaux doivent s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'ouvrage. Dans la mesure du possible, (sauf en cas d'exception accordé par le Maître d'ouvrage), les entreprises en charge des travaux doivent éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

#### 11. Protection du personnel de chantier

Les entreprises en charge des travaux doivent mettre à disposition du personnel de chantier des

tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Les entreprises en charge des travaux doivent veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

#### 12. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Les entreprises en charge des travaux doivent désigner un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. Les entreprises en charge des travaux doivent fournir un Plan de Sécurité et de la Protection de la Santé qui décrira leur engagement et les dispositions prévues par elle visant à protéger les travailleurs et les communautés durant la période contractuelle du marché.

### **c. Repli de chantier et réaménagement**

#### 13. Règles générales

À toute libération de site, les entreprises en charge des travaux laissent les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater la conformité du réaménagement. Les entreprises en charge des travaux doivent réaliser tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Après le repli de tout le matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au procès-verbal de réception des travaux. La non remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

#### 14. Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, les entreprises en charge des travaux doivent prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation d'engins lourds et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

#### 15. Aménagement des carrières et sites d'emprunt temporaires

Les entreprises en charge des travaux doivent réaménager les carrières et les sites d'emprunt selon les options à définir en rapport avec le Maître d'ouvrage et les populations locales : (i) régalinge du terrain et restauration du couvert végétal (arbres, arbustes, pelouse ou culture) ; (ii) remplissage (terre, ou pierres) et restauration du couvert végétal ; (iii) aménagement de plans d'eau (bassins, mares) pour les communautés locales ou les animaux ; (iv) zone de loisir ; écotourisme, entre autres.

#### 16. Gestion des produits pétroliers et autres contaminants

Les entreprises en charge des travaux doivent nettoyer l'aire de travail ou de stockage où il y a eu de

la manipulation et/ou de l'utilisation de produits pétroliers et autres contaminants.

#### 17. Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales des entreprises en charge des travaux doit être effectué par le Maître d'ouvrage, dont l'équipe doit comprendre un expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

#### 18. Notification

Le Maître d'ouvrage (SBEE) notifie par écrit à l'entreprise en charge des travaux tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'entreprise en charge des travaux doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'ouvrage. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge des entreprises en charge des travaux.

#### 19. Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'Ouvrage, peut être un motif de résiliation du contrat. L'entreprise en charge des travaux ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par le Maître d'ouvrage, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

#### 20. Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose l'entreprise en charge des travaux au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception. L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

### **d. Clauses Environnementales et Sociales spécifiques**

Le titulaire du marché veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande de la SBEE ou de son représentant.

A cet effet, le titulaire prend les mesures permettant de maîtriser les éléments susceptibles de porter atteinte à l'environnement, notamment les déchets produits en cours d'exécution du contrat, les émissions de poussières, les fumées, les émanations de produits polluants, le bruit, les impacts sur la faune et sur la flore, la pollution des eaux superficielles et souterraines.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par la SBEE ou son représentant, afin de se conformer aux règles nouvelles donnent lieu à la signature, par les parties au marché, d'un avenant. Le non-respect des obligations environnementales par le titulaire d'un marché de travaux pourra être sanctionné lourdement. La SBEE peut résilier le marché pour faute du titulaire au cas où le titulaire enfreint aux obligations légales ou réglementaires, relatives au travail ou à la protection de l'environnement.

#### 21. Mesures de transport et de stockage des matériaux

Lors de l'exécution des travaux, les entreprises en charge des travaux doivent limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux.

#### 22. Mesures pour la circulation des engins de chantier

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier. L'entreprise doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations et à la traversée des villages.

#### 22. Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités socioéconomiques et autres des riverains. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, etc.) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes. Le Concessionnaire doit identifier les endroits où des passages pour les animaux, le bétail et les personnes sont nécessaires. Là encore, l'implication de la population est primordiale.

#### 23. Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit aux entreprises d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides, notamment en évitant le comblement des mares temporaires existantes. En cas de plantations, l'entreprise doit s'adapter à la végétation locale et veiller à ne pas introduire de nouvelles espèces sans l'avis des services forestiers. Pour toutes les aires déboisées sises à l'extérieur de l'emprise et requises par l'entreprise pour les besoins de ses travaux, la terre végétale extraite doit être mise en réserve.

#### 24. Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Les entreprises en charge des travaux doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, les entreprises en charge des travaux doivent suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

#### 25. Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par les entreprises en charge des travaux. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

#### 26. Prévention des feux de brousse

Les entreprises en charge des travaux sont responsables de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les



instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

#### 27. Gestion des déchets liquides

Les bureaux et les logements doivent être pourvus d'installations sanitaires en nombre suffisant (latrines, fosses septiques, lavabos et douches). Les entreprises en charge des travaux doivent respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'ouvrage. Il est interdit aux entreprises en charge des travaux de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et inconvénients pour le voisinage, ou des pollutions des eaux de surface ou souterraines.

#### 28. Gestion des déchets solides

Les entreprises en charge des travaux doivent déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets. Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. Les entreprises en charge des travaux doivent éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. Les entreprises en charge des travaux doivent acheminer les déchets, si possible, vers les lieux d'élimination existants.

#### 29. Protection contre la pollution sonore

L'entreprise en charge des travaux est tenue de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont tirés des Lignes directrices EHS sur le niveau de bruit.

#### 30. Prévention contre les IST-MST/SIDA, le COVID 19 et les maladies professionnelles

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST-MST/SIDA, COVID 19, etc. Elle doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST-MST/SIDA, les équipements de protection individuelle et collective contre le COVID 19 et l'IRA.

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur la sécurité et l'hygiène au travail. Il doit veiller à préserver la santé des travailleurs et des populations riveraines, en prenant des mesures appropriées contre d'autres maladies liées aux travaux et à l'environnement dans lequel ils se déroulent. Il doit : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires et les premiers soins de secours aux patients.

#### 31. Journal de chantier

L'entreprise doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'entreprise doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

#### 32. Entretien des engins et équipements de chantiers

L'entreprise doit respecter les normes d'entretien des engins de chantiers et des véhicules et effectuer le ravitaillement en carburant et lubrifiant dans un lieu désigné à cet effet. Sur le site, une provision de matières absorbantes et d'isolants (coussins, feuilles, boudins et fibre de tourbe, etc.) ainsi que des récipients étanches bien identifiés, destinés à recevoir les résidus pétroliers et les déchets, doivent être présents.

Le Concessionnaire doit exécuter, sous surveillance constante, toute manipulation de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants, y compris le transvasement, afin d'éviter le déversement. L'entreprise doit recueillir, traiter ou recycler tous les résidus pétroliers, les huiles usagées et les déchets produits lors des activités d'entretien ou de réparation de la machinerie. Il lui est interdit de les rejeter dans l'environnement ou sur le site du chantier.

L'entreprise doit effectuer les vidanges dans des fûts étanches et conserver les huiles usagées pour les remettre au fournisseur (recyclage) ou aux populations locales pour d'autres usages. Les pièces de rechange usagées doivent être envoyées à la décharge publique.

### 32. Lutte contre les poussières

L'entreprise en charge des travaux doit choisir l'emplacement des concasseurs et des équipements similaires en fonction du bruit et de la poussière qu'ils produisent. Le port de lunettes et de masques anti-poussières est obligatoire.

### 33. Le Bruit

Parmi les options de réduction que l'on doit envisager, on indiquera les suivantes : Sélection d'équipements dont les niveaux de bruit dégagés sont inférieurs ; installation de dispositifs d'insonorisation appropriés sur l'échappement des moteurs et des composants de compresseurs. Installation d'isolations de vibrations pour équipements mécaniques ; Limitation des heures de fonctionnement pour certains équipements ou certaines applications, en particulier des sources mobiles utilisées dans une agglomération.

### 34. Hygiène et sécurité au travail

L'entreprise en charge des travaux doit introduire des mesures de prévention et de protection conformément à l'ordre de priorité suivant : Élimination des risques par la suppression de l'activité du procédé de travail. Maîtrise du risque à la source par le biais de contrôles techniques ; Minimisation des risques par l'étude de systèmes de travail sans danger et de mesures de contrôle administratives ou institutionnelles ; Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés conjointement avec la formation, l'utilisation et l'entretien des EPI. Les principaux équipements de sécurité à utiliser par les entreprises en charges des travaux sont présentés dans le tableau suivant :

Casques	Tous travaux présentant le risque de chocs à la tête	Obligatoire sur site
Vêtement de travail	Tous travaux présentant des risques de salissure ou d'agression du corps par contact ou projection.	Obligatoire sur site
Chaussures, bottes	Tous travaux présentant le risque de chute d'objets manutentionnés sur les pieds ou d'écrasement, ou de perforation de la semelle par objets pointus.	Obligatoire sur site
Lunettes, masques	Tous travaux présentant le risque de projection dans les yeux (meulage, manipulation produits acides ou caustiques,) ou exposant à des sources lumineuses de forte puissance	Lunettes obligatoires sur site
Masques, cagoules	Tous travaux effectués dans des milieux pollués (poussières, gaz toxiques, ...).	
Tabliers	Tous travaux présentant des risques de projection sur le corps (soudage, manipulation produits dangereux, ...).	
Gants	Tous travaux présentant des risques pour les mains. Nombreux types de gants selon le type d'agression : coupures, écrasement, chaleur, attaque chimique, électrisation, ...	Obligatoire sur site

Chasuble	Tous travaux à proximité de la circulation présentant des risques de collision.	
Harnais et dispositif antichute	Tous travaux exceptionnels non répétitifs ou de courte durée exposant à un risque de chute de hauteur.	
Casques antibruit, bouchons	Tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 85dBA (conduite d'engins, meulage, ...)	Recommandés
Masques respiratoires	Tous travaux exposant à des inhalations de vapeurs ou de poussières (Quelques fois invisibles et inodores).	

Le chantier sera interdit au public. L'entreprise principale installera les panneaux et palissades nécessaires et réglementaires. L'accès du personnel pourra être contrôlé à tout moment par les personnes habilitées par le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants ou les autorisés légaux.

Les directions des entreprises s'engageront sur l'honneur que le personnel figurant sur ces listes est en règle vis-à-vis de la loi et des textes réglementaires relatifs à l'emploi des travailleurs. En accord avec le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants, toute personne contrevenante à ces règles se verra refuser l'accès au chantier et s'exposera aux sanctions éventuelles de l'Inspection du travail.

### 35. Prévention des incendies

Des extincteurs adaptés et en nombre suffisant seront mis en place par l'entreprise sur la zone de cantonnement. Chaque entreprise sera équipée des extincteurs nécessaires et adaptés à ses propres travaux, aux risques locaux, compte tenu de l'environnement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

### Boîte de secours

Une personne est nommément désignée comme responsable de la boîte de secours

### 36. Contrainte concernant les approvisionnements et le stockage

Les entreprises prendront chaque fois que nécessaire toutes les dispositions pour que les approvisionnements sur le chantier se fassent dans le respect des règles de sécurité, à savoir :

- Informations des fournisseurs sur les personnes à contacter sur le chantier et les modalités pour accéder au chantier
- Contrôle à l'entrée du chantier et prise en charge du fournisseur à son arrivée.
- Contrôle des stockages de matériel ou de matériaux livrés.

Les stockages de matériels et de matériaux ne pourront se faire qu'à l'intérieur de l'enceinte du chantier. Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et des espaces accordés aux stockages. Les aires de déchargement et de stockage ne sont pas figées et devront être définies par l'entreprise en accord avec la maîtrise d'œuvre et/ou la Société Béninoise d'Énergie Électrique.

### 37. Voies ou zones de déplacement ou de circulation horizontales et verticales

L'accès du chantier : A définir au début des travaux à l'ouverture du chantier. Le chantier étant situé le long des voies publiques, toutes précautions seront prises par l'ensemble des entreprises.

- respect de la signalisation (vitesse, stationnement, etc.).
- tenir les abords et les voies en état de propreté constante aux abords immédiats du chantier. Il sera procédé, par chaque entreprise ayant provoqué un salissement de la voie ou des trottoirs, au

nombre de nettoyages ou de lavages nécessaires.

- mise en place de signalisation et pré-signalisation par l'entreprise.

Les accès provisoires au chantier pour le personnel des entreprises, devront être soigneusement protégés contre les chutes de matériaux, gravois, etc. et maintenus en bon état. Pour les gabarits et les charges limites, l'entreprise se rapprochera des services techniques de la ville afin de déterminer les contraintes et définir le ou les plans de circulation les mieux adaptés.

Les zones de circulation menant aux phases de la construction devront être maintenues dégagées de tous matériaux et matériels. Les camions de livraison devront, pendant toute la durée de l'Opération, se conformer aux dispositions d'organisation arrêtées.

Les zones de livraison - déchargement seront interdites d'accès au public au moyen d'un dispositif physique. Les Entreprises devront se conformer aux restrictions de circulations diverses, qui pourraient leur être imposées par les autorités compétentes, notamment, les voiries interdites, les itinéraires imposés, la limitation de tonnage ou de gabarit et la limitation des bruits. Les Entreprises devront prendre toutes dispositions pour ne pas apporter de nuisances aux chaussées existantes. Pendant toute la durée du chantier, l'entreprise sera tenue d'adapter ses horaires pour éviter, autant que faire se peut, des nuisances sonores vis-à-vis des populations locales.

### 38. Habilitation (Mesures de protection contre les risques électriques)

L'habilitation est obligatoire pour le personnel travaillant à proximité des lignes électriques en services et lors des travaux de connexions et de mise en service. Cette habilitation qui est délivrée par le chef d'entreprise, doit obtenir l'agrément du Maître d'œuvre et/ou de la Société Béninoise d'Energie Electrique. **Chaque entreprise précisera, la liste de son personnel ayant l'habilitation électrique, selon les recommandations de la publication UTE NF C 18-510.**

L'habilitation est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Le titre d'habilitation comporte une codification symbolique formée de lettres et de chiffres. La première lettre indique le domaine de tension :

B (BT et TBT) H (HT).

Le chiffre indique la qualité de la personne :

0 (non électricien),

1 (exécutant électricien),

2 (chargé de travaux électriques).

La deuxième lettre précise la nature des opérations pouvant être réalisées :

V (travail au voisinage),

N (nettoyage sous tension),

T (travail sous tension),

C (chargé de consignation), R (chargé d'interventions en BT).

Exemples : B1V : exécutant électricien avec travail au voisinage en BT BC : chargé de consignation en

BT

Toutes les habilitations doivent être précédées d'une formation aux risques électriques. L'habilitation doit être révisée en cas de changement de fonction, d'entreprise ou de restriction médicale.

Domaines de tension

Domaines de tension		Valeur de la tension $U_n$ en volts	
		En courant alternatif	En courant continu
Très basse tension <u>TBT</u>		$U_n \leq 50\text{v}$	$U_n \leq 120\text{v}$
Basse tension	BTA	$50\text{v} < U_n \leq 500\text{v}$	$120\text{v} < U_n \leq 750\text{v}$
	BTB	$500\text{v} < U_n \leq 1\,000\text{v}$	$750\text{v} < U_n \leq 1\,500\text{v}$
Haute tension	HTA*	$1\,000\text{v} < U_n \leq 50\,000\text{v}$	$1\,500\text{v} < U_n \leq 75\,000\text{v}$
	HTB	$U_n > 50\,000\text{v}$	$U_n > 75\,000\text{v}$

\* appelée aussi MT dans le texte

## ANNEXE 4 : Questionnaires de collectes des données

**AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE**  
AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE  
(ABERME)

Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet d'électrification de 150 localités  
rurales du Sud-Bénin

---

### Questionnaires de collectes des données

Bonjour/Bonsoir, M./Mme Je m'appelle ..., Je suis un agent de collecte de données pour le compte de SDI/SIE/IDH. Nous menons une enquête dans le cadre d'une étude de faisabilité de futurs projets relatifs à l'électrification de votre localité. Cette enquête est initiée pour prendre en compte les aspects environnementales. Elle vise également à dénombrer les biens et personnes affectées le long du corridor de la ligne électrique à construire. L'entretien durera environ 45min. Toutes les informations que nous obtenons resteront strictement confidentielles et vos réponses et votre nom ne seront jamais révélés. J'aimerais que vous répondiez honnêtement aux questions. De plus, vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions que vous ne souhaitez pas et vous pouvez interrompre l'entretien à tout moment. Avez-vous des questions sur l'étude ou ce que j'ai dit ? Acceptez-vous de participer à cette interview ?

#### 1- Identification de la localité

Département	
Commune	
Arrondissement	
Quartier de ville/ Village	:
Coordonnées géographiques (En UTM)	X : Y : Z :

#### 2. Identification des personnes et biens affectés

##### 2.1 Identification de la personne dont le bien est affecté

Nom et prénom de la PAP	
Contact téléphonique	
Nom de la personne contact en cas d'urgence	

Téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence	
Sexe	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Statut du répondant	Propriétaires
	Représentant du
	Parent du propriétaire
	Locataire
	Autres ( <b>préciser</b> )
Statut matrimonial de la PAP	M <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/>
Ethnie	
Domaine d'activité de la PAP	Agriculture
	Commerce
	Transport
	Artisanat
	APE/ACE
	Privé
	Autres ( <b>préciser</b> )
Revenu moyen mensuel du chef de ménage (F CFA)	
Nombre de personnes vivant dans le ménage à affecter (préciser le nombre de personnes)	Homme :                      Femme :                      Enfants :
Nombre de personnes à charge vivant dans le ménage	Homme :                      Femme :                      Enfants :
Revenu mensuel moyen des membres du ménage ( <b>estimer</b> )	
Personne vulnérable/handicapée	Oui                      Non
Type de vulnérabilité	
Niveau d'instruction : <input type="checkbox"/> Sans – <input type="checkbox"/> Primaire – <input type="checkbox"/> Secondaire – <input type="checkbox"/> Universitaire	
<input type="checkbox"/> Religion <input type="checkbox"/> Christianisme <input type="checkbox"/> Islam <input type="checkbox"/> Animisme	
Types d'appareils électriques et électroménagers dans le ménage :	
<input type="checkbox"/> Radio, <input type="checkbox"/> télévision, <input type="checkbox"/> ampoule, <input type="checkbox"/> ventilateur, <input type="checkbox"/> frigo, <input type="checkbox"/> fer à repasser, <input type="checkbox"/> chauffe-eau	
Probable équipements électriques et électroménagers à acquérir à court et moyen terme	

--

## 2.2 Identification des biens affectés

Quel est le type de bien affecté dans le cadre de la construction de la ligne ?

Bien affecté	Oui/ Non	Nombre
Habitation		
Plantation (types d'espèces)		
Forêt classée		
Sites sacrés (divinités, forêts sacrées, mosquée, église, cimetière)		
Terre cultivée (champ)		
Terre non cultivée (parcelle vide, jachère, etc.)		
Autres (à préciser)		

### 2.2.1- Identification des habitations et connexes

Quel est le type d'habitation affectée ?

Types d'habitation	Description de l'habitation affectée	Coût du bien (FCFA)
Terre battue + paille		
Terre battue + tôle		
Brique + tôle		
Bois + paille/tôle		
Cuisine		
Hangar		
Grenier		
Poulailler		
Bergerie, porcherie		

### 2.2.2 Statut et coût du foncier affecté

Statut	Terre lotie	Terre non lotie	Terre ayant titre foncier
Dimension			
Coût			

### 2.2.3. Identification des espèces floristiques dans l'emprise



N°	Type d'espèce	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
1	Anacardier			
2	Karité			
3	Baobab			
4	Oranger			
5	Eucalyptus			
6	Teck			
7	Manguier			
8	Bananier			
9	Rônier			
10	Iroko			
11	Néré			
12	Autres (à préciser)			

#### 2.2.4- Identification des sites sacrés dans l'emprise

a) Préciser le type de sites sacrés

	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
Divinités			
Forêts sacrées			
Mosquée			
Eglise			
Cimetière			
Autres			

b) Possibilité de déplacement du bien sacré affecté ?

Possibilité	Oui	Non

#### 2.2.5- Patrimoine culturel sur le corridor

a) Existe-il un patrimoine culturel dans l'emprise de la ligne ?

Oui	Non

b) Si oui, le(s) quel(s) genre de patrimoine

---

c) Quel est son coût de déplacement et de réinstallation ?

---

2.3. Existent-ils des artisans dans le village ? Soudeurs [\_\_\_\_] ; Couturier [\_\_\_\_] ; Vulcanisateur [\_\_\_\_] ; Tourneur [\_\_\_\_] ; Scierie [\_\_\_\_] ; etc.

2.4... Quel est le mode d'éclairage dans votre ménage :  Groupe électrogène,  Lampe rechargeable,  Panneau Solaire,  Lanterne,  Autres .....

2.5.. Quel est votre principal mode d'approvisionnement en eau ? :  SONEB,  Puits,  Forage,  Pompe manuel,  Pompe manuel,  Eau de surface,  Autres à préciser : .....

2.6.. Existe-t-il des plans/cours d'eau dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

Nature plan d'eau	Nom ou appellation	Usage actuel	Coordonnées
			X : ..... Y : ..... Z : .....
			X : ..... Y : ..... Z : .....

2.7.. Existe-t-il des infrastructures socioéconomiques dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

	Nom de l'infrastructure	Village	Activité	Nombre d'utilisateurs	Coordonnées géographiques (UTM)
<i>Il s'agit de : Administration, Centre de santé, Ecole, Eglise, Mosquée, Police, AEV, Marché, Atelier, etc.</i>					
01					X : Y : Z :
02					X : Y :

					Z :
03					X : Y : Z :
04					X : Y : Z :
05					X : Y : Z :
06					X : Y : Z :
07					X : Y : Z :
08					X : Y : Z :
09					X : Y : Z :
10					X : Y : Z : Z :

### 3. Usage du courant électrique

✓ Selon vous, en quoi le courant électrique pourrait améliorer votre condition de vie ?

### 4. Recommandation pour la phase d'exécution des travaux

<b>Principaux enjeux environnementaux</b>
<b>Principaux sociaux et économiques</b>

<b>Observations particulières</b>

*Date de l'enquête :*

*Durée des entretiens :*

*Nom et prénom de l'enquêteur :*

*Nom et prénom de l'enquêté*

## **ANNEXE 5 : Termes de références**

### **Section 7. Termes de référence**

#### **I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021), notamment en son PILIER 3 : amélioration des conditions de vie des populations rurales et en son axe stratégique 6 : accès à l'électricité en milieu rural, le Gouvernement de la République du Bénin a adopté, en septembre 2018, un Plan Directeur d'Electrification Rurale qui prévoit l'électrification par raccordement au réseau conventionnel de 1274 localités rurales d'ici 2030 et la densification et/ou l'extension du réseau dans les localités péri-urbaines déjà électrifiées. Pour la concrétisation de cette ambition, l'ABERME s'est engagée dans la recherche de financement pour la réalisation de grands projets d'électrification rurale et péri-urbaine. Dans cette perspective, il est nécessaire de disposer d'étude technico-économique sur les localités concernées d'une part et d'autre part, d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en raison de la nature et de la sensibilité des milieux concernés.

C'est pourquoi, à l'occasion du projet d'électrification de 176 localités rurales et péri-urbaines financé conjointement par la Banque Africaine de Développement et la République du Bénin, l'Agence a initié la réalisation d'une étude d'Avant-Projet Détaillé en vue de l'électrification de 500 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel. La présente étude prend en compte 150 localités des départements des Collines, du Zou et du Mono.

#### **II- Objectifs généraux des TDRs.**

Les présents TDRs visent à identifier des cabinets ou bureaux d'études qualifiés ayant de l'expérience dans la réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) pour l'électrification, en vue de la réalisation des études de faisabilité technico-économique et sociale pour l'électrification par raccordement au réseau

conventionnel de 150 localités rurales y compris la réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale.

### **III- Organisation générale de l'Etude**

L'étude sera organisée en deux volets :

- ✓ Volet 1 : étude d'avant-projet détaillé pour l'électrification de 150 localités ;
- ✓ Volet 2 : Etude d'Impact Environnemental et Sociale pour l'électrification des 150 localités.

Les 150 localités sont réparties en six lots de travaux : Lot 1, Lot 2, Lot 3, Lot 4, Lot 5 et Lot 6. La liste des localités par lot est jointe en annexe.

Pour le volet 1 de l'étude, un seul rapport sera rédigé par le Consultant pour les 150 localités tandis que pour le volet 2 de l'étude, le rapport sera rédigé par lot de travaux. Ainsi, il est attendu du Consultant, six (06) rapports pour ce qui concerne le volet 2 de l'étude.

### **IV- Volet 1 : Etudes d'avant-projet détaillée pour l'électrification de 150 localités**

#### **IV.1- Description des prestations du consultant**

Pour cette partie de l'étude, le Consultant est chargé de réaliser l'étude technique, économique et sociales en vue de l'électrification de 150 localités rurales. Au cours de ces études, la conception des ouvrages et installations électriques dans le cadre du projet devra tenir compte des plans d'aménagement et/ou de lotissement s'ils existent. Au cas où ces plans n'existent pas encore, les Autorités communales seront fortement impliquées dans la définition des itinéraires du réseaux. Le cas échéant, des engagements fermes écrits seront exigés à ces Autorités pour conserver ces itinéraires lors des opérations ultérieure de lotissement.

Un plan de masse assez détaillé devra permettre de représenter les différents axes routiers de la localité et les infrastructures sociocommunitaires qu'elle

abrite, de même que la position de ces dernières par rapport aux axes routiers de la localité. Par ailleurs, le profil en long des lignes électriques et réseaux électriques devront être produits ainsi que les plans de réseau.

Suite aux données et paramètres recueillis, le Bureau d'Etude pourra décrire et préciser le contenu des travaux et les ouvrages à implanter, depuis les lignes sources d'approvisionnement de la SBEE, jusqu'aux différents départs vers les abonnés potentiels, en passant par les postes H61 dont les nombres et les puissances devront être déterminés et précisés par localité, en fonction de la demande évaluée et projetée sur les 05-10-15 années à venir, afin de permettre au Maître d'Ouvrage et les bailleurs d'avoir un outil d'aide à la décision qui assure le fonctionnement et la qualité du réseau dans le temps.

Ainsi, le Bureau d'Etude devra :

- cartographier toutes les localités concernées à l'aide d'un outil d'information géographique adapté. A cet effet le cabinet proposera une méthodologie détaillée incluant ce volet,
- étudier les sites d'implantation des ouvrages de transport, de transformation et de distribution. Il devra alors dimensionner les ouvrages et les travaux, indiquer les quantitatifs des matériels et d'équipements, ainsi que les coûts des fournitures et des travaux pour l'électrification dans chaque localité concernée.

Pour chaque localité, le projet vise de façon spécifique à :

- Réaliser l'étude économique, financière et sociale pour l'électrification par réseau conventionnel ;
- Réaliser le tracé du réseau par GPS qui prend en compte les infrastructures sociocommunitaires (école, centre de santé, poste de police...);
- Mettre en place un répertoire des normes en vigueur applicables pour chaque type d'équipement ;
- Fournir le plan de masse réelle sur Google Earth ou sur tout autre outils de Géoréférencement ;

- Réaliser les études techniques de construction de lignes électriques HTA, Mixtes (HTA/BT) et BT avec réalisation des plans de réseaux qui tiennent compte du tracé GPS obtenu sur le terrain, conformément aux normes CEI ou NF (NF 11-201 et autres) en vigueur pour chaque type d'ouvrage. Les études devront être faites par un logiciel adapté (CAMELIA, JOVE, Pole 'n'wires ou PLS-CADD) ;
- Tenir compte des plans de lotissement s'ils existent, pour la réalisation des plans des réseaux électriques à construire. Au cas où la localité ne disposera pas d'un plan de lotissement, impliquer les communes ou autres services habilités, en obtenant leur adhésion par des attestations d'engagement de maintien des voiries existantes choisies pour le tracé desdits réseaux ;
- Se renseigner sur les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE et les intégrer au dimensionnement des ouvrages à construire. Si possible, répertorier pour chaque liaison, le niveau de tension et le nombre de localités déjà desservies par le poste source ;
- Dimensionner les équipements de façon à prendre en compte les demandes à l'horizon de quinze (15) ans. Cela aboutira entre autres, au choix optimal du poste de transformateur, des supports électriques et de la section des câbles;
- Définir les spécifications techniques des fournitures, matériels et équipements de lignes HTA, Mixte (HTA/BT) et BT en mettant un accent sur la fiabilité des réseaux électriques ;
- Etablir le devis quantitatifs et estimatifs pour la mise en œuvre du projet, conformément au modèle joint en annexe aux présents termes de référence.

#### IV.2- METHODOLOGIE



Le Cabinet d'études doit exposer dans son offre, les principales méthodes à employer pour collecter, enregistrer, analyser, et rédiger les rapports. La méthodologie devra comporter la description :

- des phases principales des études ;
- de l'organisation des enquêtes et études ;
- des outils de collecte et d'analyse de données qui seront utilisés, tels que les appareils, fiches, logiciels informatiques, etc.

L'exécution de la mission sera faite selon une approche participative ou brainstorming avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes notamment les autorités locales et les bénéficiaires.

Au vue de la situation sanitaire actuelle, Les cabinets proposeront dans leur méthodologie, les différentes stratégies à mettre en place afin d'éviter la propagation du Covid-19 au sein de la population lors de la réalisation des études.

#### IV.3- Résultat attendu

Le résultat final consiste à produire un document contenant une étude de faisabilité technique, économique, financière et sociale de l'électrification des 150 localités qui s'articulera autour des aspects suivants :

- Le plan de réseaux et de profil en long pour chaque localité ;
- La cartographie et des photos satellites des différentes localités concernées par l'étude. Ces données seront présentées sur un support papier et numérique ;
- Le devis quantitatif et estimatif pour chaque localité ;
- Les spécifications techniques des équipements à utiliser ;
- Une évaluation de la capacité financière des ménages à pouvoir payer des factures d'électricité ;
- Une estimation des abonnés potentiels pour la première année après la réalisation du projet puis à l'horizon de 5, 10 et 15 ans ;
- Les différentes notes techniques de calcul pour chaque localité ;

- Un tableau récapitulatif regroupant les longueurs des lignes MT, Mixte, BT, le nombre de ménage et la puissance des transformateurs à installer pour chaque localité.

#### IV.4- Etendue de la mission

Les travaux, objet du volet 1 de l'étude, seront exécuté en un (01) seul lot.

Les principales actions à entreprendre dans le cadre des prestations du Consultant et sous sa responsabilité au cours de l'étude comprennent cinq (05) phases :

- Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage ;
- Phase II : Etude de faisabilité technique ;
- Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans
- Phase IV : Analyse sociale, économique et financière ;
- Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude

##### Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage

Le Consultant présentera un rapport de démarrage de sa mission. L'approbation du rapport de démarrage des études est du ressort d'un comité interne de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au sein de l'ABERME, sous la supervision du Coordonnateur PERU.

##### Phase II : Étude de faisabilité technique

L'étendue des prestations à fournir par le Consultant au cours de cette phase couvrira entre autres :

- Collecte de données sur l'itinéraire des réseaux HTA ; Mixte et BT via GPS (Cartes et plans de cadastre des localités, avec tracé routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables) ;
- Evaluation de la demande dans les localités concernées en fonction de la population, des infrastructures et équipements collectifs existants (centres

- administratifs, écoles, centres de formation, centres de santé, forages, ateliers...), en tenant en compte la croissance de la demande en énergie et de la population, sur un horizon de temps établi de 5-10-15 ans ;
- Dimensionnement des paramètres techniques du réseau HTA en tenant compte dans les études des localités qui seront traversées par ledit réseau HTA, mais non prises en compte par la présente étude ;
  - Dimensionnement, conception technique et plans de réseaux. Le dimensionnement des équipements doit prendre en compte non seulement les besoins projetés sur quinze (15) ans, mais aussi les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE ;
  - Calculs électriques et mécaniques des lignes. L'objectif des calculs électriques et mécaniques est de confirmer la faisabilité technique de construction des lignes. Le consultant utilisera pleinement tous les moyens informatiques idoines pour effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques. Les calculs devront permettre de définir les caractéristiques des équipements à installer : la nature et la section des câbles pour chaque ligne d'interconnexion, la capacité des transformateurs à installer, les équipements de protection à mettre en place, les équipements de coupure et de sectionnement éventuel, les taux de pertes engendrés sur les lignes et sur les postes de transformation ;
  - Précision pour chaque ligne haute tension catégorie A : La capacité de transit, les chutes de tension maximale, les pertes etc... (le logiciel NEPLAN sera utilisé à cet effet) ;
  - Calculs mécaniques aboutissant au dimensionnement mécanique des supports, des armements et des fondations. (Les logiciels CAMELIA et ou PLS seront utilisés à cet effet)
  - Proposition des adaptations techniques nécessaires à faire au départ des lignes ou postes sources et à l'arrivée de chaque ligne HTA (y compris les travaux de génie civil éventuellement nécessaires).
  - Etude préalable du réseau de distribution BT s'il en existait dans ces localités et proposition des solutions pour son extension et ou le renforcement de son poste de transformation.

- Établissement des devis quantitatifs et estimatifs ;
- Elaboration des spécifications techniques des équipements à partir des dimensionnements et calculs ;

**Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans :**

Le Consultant préparera un géoréférencement (i) de l'ensemble des localités concernées par le projet (ii) de l'ensemble des lignes et postes à réaliser dans le cadre de cette étude. Suite à la phase de collecte des données, le Consultant dressera un état des lieux pour procéder à la mise en place d'un système de géoréférencement des futures infrastructures de distribution électrique. Le Consultant mettra ainsi en place une base de données fiable et actualisable avec les paramètres relatifs aux localités concernées d'une part et d'autre part les infrastructures électriques retenues à l'issue des analyses détaillées, en particulier lors des études. La base de données géoréférencés (y compris les principales caractéristiques physiques des lignes et postes) sera mise en relation avec les fichiers des fonds de cartes pour être spatialisés en vue de l'élaboration des cartes et des plans des réseaux électriques permettant de visualiser la distribution spatiale des infrastructures électriques. Les fichiers thématiques ainsi élaborés permettront de mettre à jour et de rédiger les cartes et plans des réseaux. Les fichiers numériques seront organisés en différentes couches vectorielles thématiques.

Au cours de l'étude, les données de plans permettront également de visualiser les contraintes géographiques à travers la localisation et la caractérisation des points particuliers. En rappel, les sources de données seront notamment les suivantes que celles citées plus haut : cartes et plans de cadastre des localités, avec tracée des bâtis, routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables ;

- Vues satellites (i) disponibles sur Google Earth, lorsque la résolution des images disponibles pour la zone du projet est de bonne qualité (ii) ou autres

- Relevés terrains effectués au GPS

**Phase IV : Analyse sociale, économique et financière**

L'objectif de ce volet de l'étude est de déterminer l'impact social du projet et sa viabilité financière et économique assortie des justificatifs pertinents pour sa réalisation.

En ce qui concerne l'étude sociale, le Consultant présentera sur la base d'enquête les conditions de vie des populations, estimera les sources et niveaux de revenus et de dépenses des ménages et déterminera la disposition à payer des populations ainsi que le nombre de ménages potentiels qui pourraient s'abonner dans la première année de réalisation du projet puis à l'horizon de cinq (05) ans, dix (10) ans voir quinze (15) ans afin d'évaluer le nombre de branchement promotionnel à prévoir par l'ABERME.

Quant au volet économique et financière, le Consultant doit déterminer les niveaux d'investissement nécessaire pour la réalisation du projet en tenant compte des coûts moyens des équipements sur le marché international, le transport et leur installation sur les sites. Il doit ensuite présenter en détail les données de bases de référence sur les activités économiques (nature, nombre d'acteurs, types d'emplois etc.), exercées dans chaque localité et identifier les activités génératrices de revenus qui pourraient se développer avec l'apport de l'énergie électrique. Pour finir, il calculera les indices comme la valeur actuelle nette économique (VANE), le taux de rentabilité économique (TRE) du projet et expliquera en détail les résultats.

#### **Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude**

Le Consultant devra présenter les rapports provisoires et définitifs des études de faisabilité technique, économique, financière et sociale lors d'une séance de travail à l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) par les parties prenantes.

#### **IV.5- Obligations du consultant**

Le bureau d'étude sera responsable de la réalisation des prestations décrites dans les présents TDR. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, du travail qui lui sera confié. Il devra s'engager, entre autres, à :

- Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationalement reconnues ;
- Respecter les coutumes du Bénin ;
- Vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- Réaliser ses prestations avec diligence et en conformité avec le calendrier d'exécution proposé et accepté ; il devra, dans les limites du possible, soumettre les rapports sans délai dans un format acceptable et approuvé ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant et après l'exécution de sa prestation et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui auront été remis ;
- Utiliser pleinement tous les moyens informatiques idoines et modernes afin d'effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques et les postes de distribution ;
- Souscrire toutes les assurances requisos couvrant ses activités, ses employés, les véhicules, sans recours contre des tiers ;
- Supporter les frais d'acquisition des documents et autres services spécifiques nécessaires à l'exécution de l'étude ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant l'exécution de l'étude et remettre à la fin de l'étude les documents qui lui auront été remis ;

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation de ses prestations. Il fournira à temps les spécialités, les structures de soutien et la logistique indispensable en quantité et en qualité pour la bonne exécution de sa mission.

#### V- Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

Les travaux de construction de réseaux en vue de l'électrifications des 150 localités, objet de l'étude d'APD, bien que bénéfiques du point de vue socioéconomique, pourraient présenter, lors de leur mise en œuvre des enjeux environnementaux qu'il importe d'identifier aux fins de les maîtriser pour

garantir la maximisation des avantages des sous-projet du PERU et la préservation de l'équilibre écologique des milieux récepteurs.

Ainsi, conformément aux recommandations du guide général de réalisation des EIES, les travaux d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de 150 localités rurales du Bénin méritent d'être soumis à une Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) en raison de leur nature et de la sensibilité des milieux qui les accueillent.

Les principaux enjeux environnementaux liés à la réalisation de ces travaux sont, entre autres :

- la perte de biodiversité (destruction de la flore et régression de l'habitat de la faune) ;
- la pollution des sols, la pollution de l'air en phase travaux ;
- la destruction de la structure du sol liée aux fouilles dans les zones d'emprunts de matériaux ;
- préservation de l'esthétique paysager ;
- occupation du sol ;
- superficies boisées ;
- etc.

En ce qui concerne les enjeux sociaux, on note :

- les risques d'accidents liés à la circulation des engins en phases préparatoire et travaux ;
- les risques de contamination des maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA) et des maladies hydriques ;
- santé publique et sécurité publique ;
- valeur marchande du foncier ;
- déplacement économique ;
- activités agricoles.
- Etc.

Au regard de ces enjeux, il convient de soumettre cette activité à une EIES conformément aux dispositions de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin. Ainsi, en référence au décret

n° 2017-332 du 6 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, le Cabinet devra réaliser :

- ✓ une EIES simplifiée pour les lots de travaux qui affectent moins de 100 personnes ;
- ✓ à une EIES assortie de Plan d'Action de Réinstallation pour les lots de travaux qui affectent au moins 100 personnes.

#### V.1- ETENDUE DES TRAVAUX

Les principaux travaux à exécuter lors de la mise en œuvre du projet se présentent comme suit :

##### V.1.1- Phase préparatoire

Les travaux à réaliser lors de la phase préparatoire portent essentiellement sur :

- recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- installation des chantiers ;
- amenée des engins sur les chantiers ;
- piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- abattage éventuel des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

##### V.1.2-Phase de construction

Les travaux à réaliser lors de la phase de construction portent essentiellement sur :

- transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- implantation des poteaux ;



- montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- repli du matériel et nettoyage des chantiers.

#### V.1.3-Phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- La mise en service des installations électriques ;
- Les travaux de raccordement des abonnés ;
- l'entretien et la maintenance des installations.

#### V.2- OBJECTIFS DE L'EIES

##### V.2.1- Objectif général

L'objectif général de cette mission d'étude d'impact est d'évaluer les impacts potentiels sur l'environnement des travaux à réaliser pour l'électrification par raccordement de 150 localités rurales du Bénin afin de permettre une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre du projet et garantir sa durabilité.

##### V.2.2- Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agira de :

- analyser l'état actuel du milieu récepteur du sous-projet ;

- décrire les caractéristiques géographiques, biophysiques et socio-économiques du sous-projet avec un accent sur les différentes activités ;
- analyser le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet ;
- établir les plans de masse, la cartographie reflétant l'itinéraire des lignes pouvant étayer davantage leur parcours, l'évaluation des impacts sur l'environnement et les impacts cumulatifs ;
- déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet dans les zones d'accueil ciblées ;
- identifier les impacts négatifs et positifs susceptibles d'être engendrés par les différentes activités du sous-projet ;
- analyser ces impacts et évaluer leur importance ;
- analyser les risques relatifs aux opérations de raccordement et de distribution des lignes électriques ;
- organiser au besoin la consultation publique assortie des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- proposer des mesures pertinentes d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs et des mesures de maximisation des impacts positifs ;
- préparer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) en faisant ressortir les spécificités par tracé de lignes de raccordement y compris un programme de surveillance, de suivi environnemental par ligne assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées ;
- élaborer un plan d'actions de réinstallation (PAR) en cas de déplacement de plus de 100 personnes lors de la construction des lignes électriques ;
- produire le rapport de mission et aider le Promoteur à le défendre.

### V.3- Résultats attendus

A l'issue de cette étude d'actualisation des rapports d'EIES, il est attendu du Consultant :

- une description détaillée du milieu récepteur du sous-projet est faite ;

- les caractéristiques géographiques, biophysiques et socio-économiques des sous-projets sont décrites avec un accent sur les activités projetées ;
- le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet est présenté ;
- les plans de masse, la cartographie reflétant l'itinéraire des lignes pouvant étayer davantage leur parcours, l'évaluation des impacts sur l'environnement et les impacts cumulatifs sont élaborés ;
- les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques liés à la réalisation des sous-projets sont identifiés ;
- les impacts négatifs et positifs des différentes lignes ou tracés sont réévalués ;
- une analyse des impacts identifiés et l'évaluation de leur importance sont faites ;
- les risques relatifs aux opérations de raccordement au réseau électrique sont identifiés et analysés ;
- les consultations publiques assorties des procès-verbaux signés par toutes les parties sont organisées au niveau des zones qui n'avaient pas été couvertes ;
- les mesures d'atténuation des impacts négatifs, et de maximisation des impacts positifs sont proposées ;
- les mesures de prévention et de gestion des risques, ainsi que les différentes mesures sociales sont proposées ;
- un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui fait ressortir les spécificités par tracé de lignes de raccordement assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées est élaboré ;
- un plan d'actions de réinstallation (PAR) en cas de déplacement de plus de 100 personnes lors de la construction des lignes électriques est élaboré ;
- le rapport de mission d'EIES est validé à l'ABE.

#### V.4- Mandat du consultant

Le consultant devra s'assurer que les tracés des lignes de raccordement proposés permettent d'éviter les 80% des impacts potentiels. Il s'agit de :

- éviter la traversée des zones d'habitation ;
- éviter les forêts classées et autres sites protégés ;
- maintenir la proximité de la route afin de réduire ultérieurement les besoins en nouvelles voies d'accès.

La mission du consultant se définit par rapport aux tâches suivantes :

- a. organiser les investigations de terrain en vue d'identifier les Eléments Valorisés de l'Environnement (les composantes environnementales et sociales du site susceptibles d'être affectées de façon grave ou irréversible) pour mieux les décrire ;
- b. décrire le cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'exercice du projet;
- c. décrire la méthodologie d'élaboration et de la conduite de l'étude ;
- d. conduire au besoin la consultation du public, à travers des entretiens avec toutes les parties prenantes du projet (autorités locales et communales, dignitaires et personnes ressources, populations riveraines, associations des jeunes et de femmes, etc.) pour recueillir leurs opinions sur le sous-projet et assurer leur participation à sa mise en œuvre ;
- e. décrire les caractéristiques naturelles et socio-économiques de la zone du projet afin d'asseoir une analyse judicieuse et une évaluation conséquente des impacts potentiels du sous-projet ;
- f. produire le rapport d'étude d'impact sur l'environnement conformément au guide général de réalisation des études d'impact sur l'environnement, qui devra comprendre au moins les rubriques ci-après :
  - o *Résumé analytique ;*
  - o *Introduction ;*
  - o *Cadre stratégique, juridique et administratif ;*
  - o *Description et justification du projet ;*
  - o *Description de l'environnement du projet ;*
  - o *Présentation des solutions de rechange étudiées ;*
  - o *Résultats de la comparaison des solutions de rechange ;*
  - o *Impacts environnementaux et sociaux potentiels ;*

- o *Mesures d'atténuation/renforcement et initiatives complémentaires ;*
- o *Gestion des effets résiduels attendus et des risques environnementaux ;*
- o *Programme de suivi ;*
- o *Résumé des consultations publiques et des opinions exprimées ;*
- o *PGES ;*
- o *Plan de renforcement des capacités institutionnelles ;*
- o *Conclusion ;*
- o *Annexes.*

g. aider l'UGP du PERU à défendre le rapport devant la commission de validation. Les détails techniques liés au contenu du rapport d'EIES figurent en annexe.

#### V.5- Orientations méthodologiques

Cette étude doit être réalisée conformément aux exigences du décret n° 2017-382 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin. Elle devra allier une approche globale scientifique aux différentes méthodes spécifiques d'identification, d'analyse et d'évaluation des impacts potentiels du sous-projet.

L'utilisation des fiches de renseignements, des statistiques récentes, des outils d'analyses de référence, ainsi que des supports cartographiques et photographiques adaptés, clairs et lisibles seront de mise.

La méthodologie adoptée sera soigneusement décrite dans le rapport à produire.

#### V.6- Données, services locaux, personnel et équipements à fournir par le maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage doit :

- a. Assurer le libre accès à toutes les données existantes ;
- b. Fournir la liaison et les contacts avec les communes et aider le Bureau d'études dans ses relations avec les autorités locales ;

- c. Fournir toutes autres informations nécessaires à la réalisation de l'étude.

## **VI- LIVRABLES**

Il est attendu du Consultant 3 livrables aux termes de l'étude : le rapport de démarrage, le rapport du volet 1 et les rapports du volet 2.

### **VI.1- Rapport de démarrage**

Il sera organisé après la signature du contrat une réunion de cadrage au cours de laquelle le Consultant aura la lassitude de demander tous les éclaircissements nécessaires sur la mission. Cette séance de clarification sera sanctionnée par un rapport de démarrage que le Consultant devra soumettre à la validation du Maître d'Ouvrage au plus tard deux semaines après la réunion.

### **VI.2- Livrables du volet 1**

Les résultats de l'étude d'Avant-Projet Détaillé des 150 localités seront présentés sous forme d'un rapport uniques contenant toutes les informations issues de l'étude. Le nombre d'exemplaires est défini comme suit :

- ✓ Rapport provisoire : 2 copies plus la version numérique sur clé USB (pour observation) ;
- ✓ Rapport définitif (validé) : 5 exemplaires plus la version numérique sur clé USB.

### **VI.3- Livrable du volet 2**

Pour chaque lot de travaux, les résultats de l'EIES seront présentés sous forme de rapport d'étude d'impact sur l'environnement et social assorti d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et de Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) si nécessaire. Pour chaque lot, le nombre d'exemplaires est défini tel qu'il suit :

- ✓ Rapport version provisoire : 2 copies plus la version numérique sur clé USB (pour observation) ;
- ✓ Rapport final : 13 exemplaires plus la version numérique sur clé USB (à soumettre à la validation) ;
- ✓ Rapport définitif (validé) : 5 exemplaires plus la version numérique sur clé USB.



Cotonou, le 22 OCT 2024

N° 1165 /MCVT/DC/SGM/SP-c

**A**

**Monsieur le Ministre de l'Energie, de  
l'Eau et des Mines**

**COTONOU**

**Objet** : Notification de la catégorisation du PERU II

Conformément aux dispositions de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, d'une part, et compte tenu de son importance stratégique, d'autre part, le Projet d'Electrification Rurale (PERU II) est classé en catégorie B.



**José TONATO**

Ministre du Cadre de Vie et des Transports,  
chargé du Développement Durable